



HAL
open science

**Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier.
Urbanisme et artisanat de la peau dans une
agglomération languedocienne du bas Moyen-Age**

Vianney Forest, Olivier Ginouvez, Laurent Fabre

► **To cite this version:**

Vianney Forest, Olivier Ginouvez, Laurent Fabre. Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen-Age. *Archéologie du Midi Médiéval*, 2004, 22, pp.45 - 76. 10.3406/amime.2004.1491 . hal-03738390

HAL Id: hal-03738390

<https://hal.science/hal-03738390>

Submitted on 26 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen-Age

Vianney Forest, Olivier Ginouvez, Laurent Fabre

Citer ce document / Cite this document :

Forest Vianney, Ginouvez Olivier, Fabre Laurent. Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen-Age. In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 22, 2004. pp. 45-76;

doi : <https://doi.org/10.3406/amime.2004.1491>

https://www.persee.fr/doc/amime_0758-7708_2004_num_22_1_1491

Fichier pdf généré le 27/06/2022

Résumé

L'opération d'archéologie préventive effectuée sur le site de la Faculté de Droit dans l'emprise intra muros de la ville médiévale de Montpellier a mis au jour des structures peu loquaces sur les activités humaines qui s'y déroulaient entre le XIIIe et le XVe siècle. Au contraire, des mobiliers d'origine biologique, charbons de bois et os animaux, ont permis d'envisager l'existence d'une fabrication de maroquin, peau de caprin tannée au sumac, dès le bas Moyen-Âge antérieurement aux dates avancées pour l'introduction de ce type de cuir en France. De plus le quartier de la Blancaria

où cette activité s'exerçait se situerait à l'intérieur des remparts et non à l'extérieur le long du ruisseau voisin.

Abstract

Archeological rescue work held on the site of the Faculty of Law, within the intra muros limits of the medieval city brought to light structures hard to interpret but relating to the human activities which took place there between the XIIIth and XVth centuries. On the other hand, biological remains - charcoal and animal bones - provided clues to the manufacturing of morocco - sumac-tanned caprine skin - as early as the late Middle Ages, earlier than the dates generally proposed for the introduction of this type of leather in France. In addition, the Blancaria district where such activity was practised seems to have been within the town-walls and not outside, along the nearby stream.

Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen-Âge

Vianney FOREST⁽¹⁾, Olivier GINOUEZ⁽²⁾, Laurent FABRE⁽³⁾

L'opération d'archéologie préventive effectuée sur le site de la Faculté de Droit dans l'emprise *intra muros* de la ville médiévale de Montpellier a mis au jour des structures peu loquaces sur les activités humaines qui s'y déroulaient entre le XIII^e et le XV^e siècle. Au contraire, des mobiliers d'origine biologique, charbons de bois et os animaux, ont permis d'envisager l'existence d'une fabrication de maroquin, peau de caprin tannée au sumac, dès le bas Moyen-Âge antérieurement aux dates avancées pour l'introduction de ce type de cuir en France. De plus le quartier de la *Blancaria* où cette activité s'exerçait se situerait à l'intérieur des remparts et non à l'extérieur le long du ruisseau voisin.

Archeological rescue work held on the site of the Faculty of Law, within the intra muros limits of the medieval city brought to light structures hard to interpret but relating to the human activities which took place there between the XIIIth and XVth centuries. On the other hand, biological remains –charcoal and animal bones – provided clues to the manufacturing of morocco –sumac-tanned caprine skin – as early as the late Middle Ages, earlier than the dates generally proposed for the introduction of this type of leather in France. In addition, the Blancaria district where such activity was practised seems to have been within the town-walls and not outside, along the nearby stream.

Mots clefs : Bas Moyen-Âge, Montpellier, cuir, maroquin, sumac, anthracologie, chèvre, archéozoologie

Key words : Late Middle Ages, Montpellier, leather, morocco, sumac, anthracology, goat, archeozoology

INTRODUCTION

La restructuration des locaux universitaires de la Faculté de Droit de Montpellier a été précédée d'une opération d'archéologie préventive au cours de l'automne et de l'hiver 1997 (4), faisant suite à un diagnostic archéologique réalisé durant le printemps de la même année (Sauvage *et al.* 1997). La fouille devait tout d'abord s'attacher à reconnaître les premières traces d'anthropisation du secteur, sous la forme d'éventuels aménagements antérieurs au développement de la ville tardo-médiévale. Il s'agissait, ensuite, de caractériser (et de dater au plus près) les premières formes données à

l'urbanisation des lieux, liées en particulier à des activités artisanales entrevues lors du diagnostic.

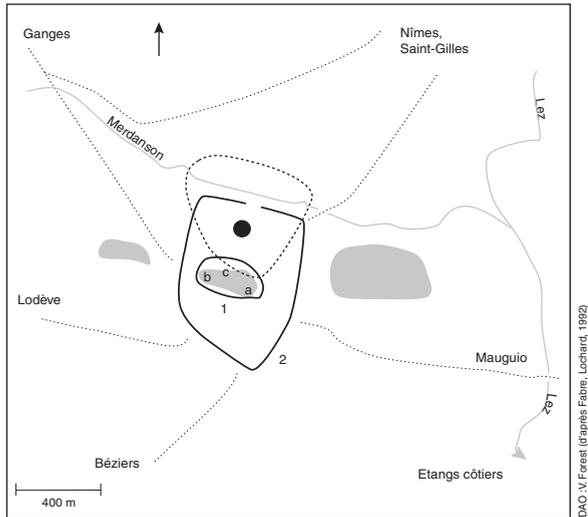
À l'origine, cette publication visait à divulguer certains des résultats touchant à des domaines de recherches relativement variés, sans prétendre à une exhaustivité à laquelle il était matériellement impossible de se tenir. À défaut de celle-ci, les éditeurs ont suggéré que la présentation soit centrée sur le seul thème de l'artisanat mis en évidence sur le site. Une communication l'ayant déjà présenté sommairement (Fabre *et al.* 2002), nous en détaillerons ici l'argumentation démonstrative.

(1) Docteur vétérinaire, archéozoologue, chargé d'étude INRAP/AFAN, membre associé Centre d'Anthropologie, UMR 8555, Toulouse, 52, avenue du Pont Juvénal, MONTPELLIER, F-34000

(2) Chargé d'études INRAP/AFAN, 7, rue Branly, ZA les Aires, PEZENAS, F-34120

(3) Anthracologue, Chargé d'études, INRAP/AFAN, UMR 5059 CNRS Laboratoire PAAH, 163, rue A. Broussennet, MONTPELLIER, F-34000

(4) Équipe de fouille (AFAN) : O. Ginouvez (Responsable d'Opération), A. Pezin (Responsable de Secteur), M. Vecchione (Responsable de Secteur), S. Aïssa, J.-L. Aurand, O. Boudry, P. Pliskine, J.-Y. Breuil, F. Guériel, avec la collaboration de X. Chadefaux (leviers topographiques) et de P. Chevillot (étude sédimentaire). Études spécialisées, outre les auteurs : P. Alessandri (INRAP/AFAN, étude céramologique), C. Cammas (INRAP/AFAN, étude micromorphologique), F. Jouy-Avantin (UMR 5555 – CNRS, Université de Perpignan, Centre de Biologie et d'Ecologie tropicale et méditerranéenne, étude paléoparasitologique), A. Molinier (INRAP/AFAN, étude archivistique), M.-P. Ruas (CNRS, étude carpologique). A. Chartrain (SRA Languedoc-Roussillon) a instruit le cahier des charges scientifiques de cette opération et nous a soutenu fidèlement tout au long des travaux de terrain et de post-fouille. Document Final de Synthèse : Ginouvez *et al.* 1999.



DAO : V. Forest (rapporté Fabre, Locharat, 1992)

- Zones sommitales
- Principaux accès à la ville
- Enceintes - 1 : première, au tracé hypothétique enserrant les quartiers de La Condamine (a), de Saint-Firmin (b) et de Sainte-Croix (c)
- 2 : seconde, la Commune-Clôture, construite au début du XIIIe s., détruite à l'aube du XIXe s.
- Périmètre étudié
- Emprise de la fouille

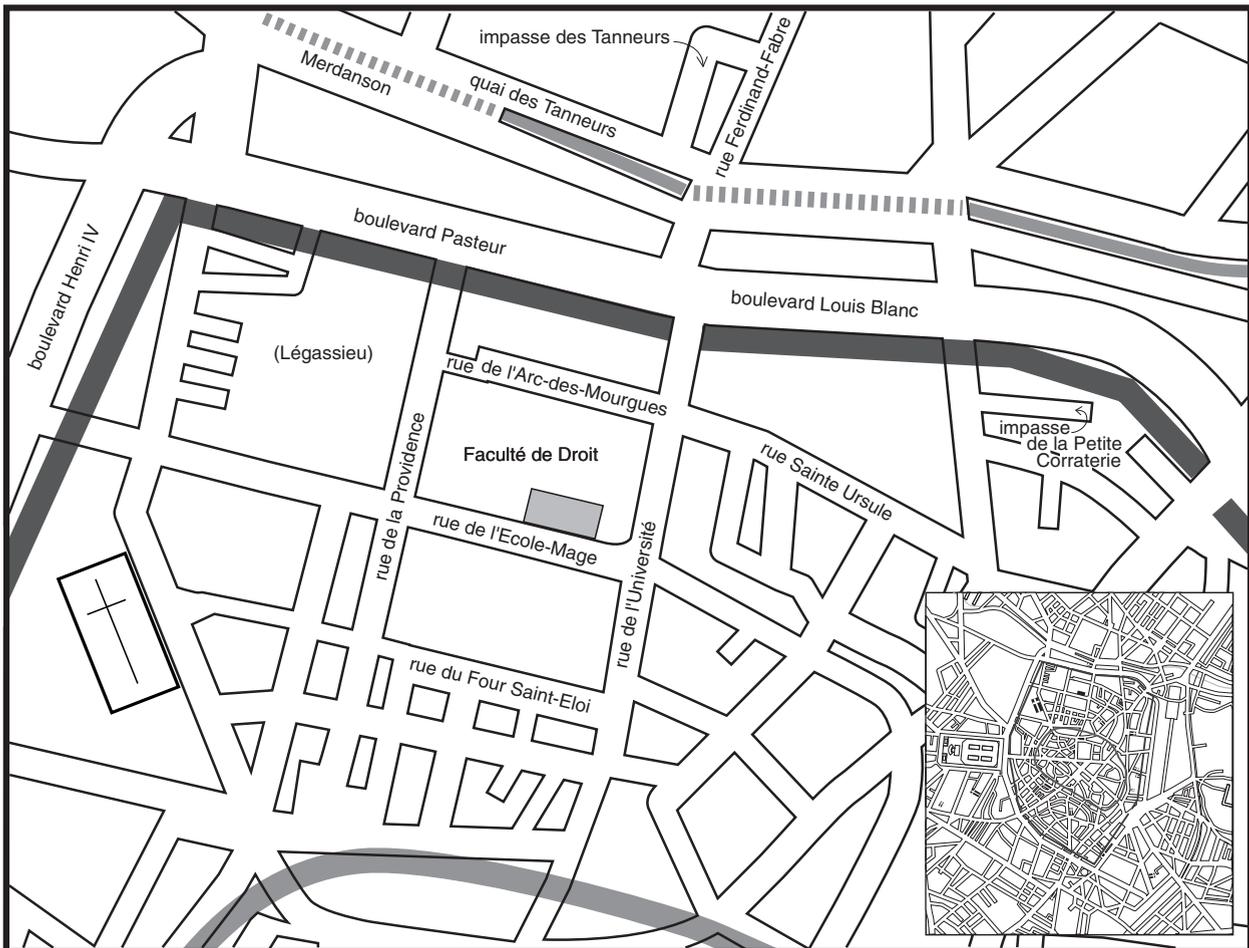
Fig. 1 : Situation topographique de la ville médiévale de Montpellier

Servie par des éléments de datation qui se situent dans une large période couvrant les XIII^e-XVI^e siècles, une série d'observations archéologiques, de nature principalement biologique, ont permis l'identification d'une activité de traitement des peaux animales. Elle nous a alors ouvert un champ de réflexion sur l'emplacement du faubourg montpelliérain de la *Blancaria* ("où l'on blanchit les peaux"), mentionné dès la première moitié du XII^e siècle, et jusqu'à présent localisé hypothétiquement aux abords immédiats du ruisseau du Merdanson. Elle conduit à émettre une nouvelle hypothèse concernant la situation de l'un des plus importants secteurs d'activité de la ville médiévale et moderne spécialisé dans le traitement des carcasses animales.

LES DONNEES ARCHEOLOGIQUES

Une topographie anodine

Le site de la Faculté-de-Droit est situé sur un versant orienté au nord et drainé par le ruisseau du Merdanson (5), petit affluent du Lez dont l'écoulement est aujourd'hui contraint par une canalisation bétonnée (fig. 1, 2). Un dénivelé de 20 m, pour une distance de 400 m,



DAO : O. Ginouvez, V. Forest

Fig. 2 : Périmètre étudié : rues et monuments cités

(5) Le nom actuellement utilisé, Verdanson, est une altération artificielle récente du nom primitif MERDANSON : *rippam Merdancionis*, 1138 (cartulaire des Guillems, d'après Hamlin 1983, 236 et 408), que nous avons retenu.

sépare la partie sommitale du versant (au niveau de l'actuelle place de la Préfecture) des terrains les plus bas, occupés par l'actuel boulevard Pasteur.

Située immédiatement à l'est du secteur de fouille, la rue de l'Université (ancienne rue de la Blanquerie) se superpose exactement au sens de la pente. Il y a d'ailleurs fort à penser que son tracé coïncide avec l'emprise d'un thalweg mis à profit, sans doute très tôt, pour la circulation des personnes et l'évacuation des effluents. Cet axe de circulation important – son extrémité aval correspond à une porte ouverte dans une courtine de l'enceinte tardo-médiévale – a certainement préexisté à la série de rues perpendiculaires qu'il dessert à compter de la fin du Moyen-Âge ; les ruelles sont délimitées sur leur côté sud par des façades dont les parties inférieures constitueront autant de courts murs de soutènement nécessaires à l'établissement des plans de circulations extérieurs.

La rue de l'École-Mage, qui borde le site au sud, est l'une de ces rues perpendiculaires. Longue de 240 m, elle relie en ligne droite la rue de l'Université au chevet de l'église gothique dont les murs abriteront la cathèdre de Maguelone à compter de 1536.

Un quartier mal connu

L'île (6) actuellement occupée par la Faculté de Droit est située hors des quartiers de la Condamine, Saint-Firmin et Sainte-Croix, fortifiés dans la première moitié du XII^e siècle (7). Cette localisation *extra-muros*, qui trouvera son terme dans la construction d'une seconde enceinte, à partir de 1205-1206, n'exclut en rien la possibilité d'une fréquentation antérieure à l'intégration de la pente dans la nouvelle fortification (8).

Avec la construction de la "Commune-Clôture", dans la première décennie du XIII^e siècle, le périmètre concerné par l'étude accède à l'identité urbaine.

Grâce notamment à l'observation de la trame cadastrale actuelle, l'importante recherche récemment consacrée à la maison médiévale montpelliéraine (Sournia *et al.* 1991) y a reconnu le trait morphologique caractéristique d'un habitat modeste remontant au Moyen-Âge dans les secteurs périphériques au périmètre fortifié dans la première moitié du XII^e siècle. La zone comprise entre le boulevard Henri-IV et la rue de l'Université conserverait donc, aujourd'hui, une part de l'héritage topographique d'un lotissement prémédité. Cette opinion est également défendue dans la récente publication consacrée à la topographie médiévale de la ville : "l'orthogonalité et le parallélisme rigoureux des tracés ordonnés en fonction de l'enceinte et la régularité des îlots manifestent une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme qui ne laisse aucun doute sur le caractère

sinon autoritaire, du moins concerté de tels aménagements" (Fabre *et al.* 1992, 140). Tout porte à croire, en effet, que le lotissement médiéval, qui sous-tend encore aujourd'hui le tissu topographique du quartier, date de la seconde moitié du XIII^e siècle, ou de la première moitié du siècle suivant (*ib.*, 140-153). Au moins un demi-siècle se serait donc écoulé entre la construction de la deuxième enceinte et l'urbanisation des sols situés au nord/nord-est de la future cathédrale.

Les locaux de la Faculté de Droit se substituent, en grande partie, aux murs d'un couvent fondé dans la première moitié du XVII^e siècle. C'est en 1632 que l'autorisation est donnée à l'ordre Sainte-Marie-de-la-Visitation de fonder une maison en un point du secteur délimité par les murs de la ville, au nord, la rue de la Providence (Légassieu) à l'ouest, la rue de l'Université (Blanquerie), à l'est, et la rue de l'École-Mage, au sud (fig. 2, 3).

Entre 1633, année durant laquelle débutent les travaux de construction, et la fin du XVIII^e siècle, date à laquelle les bâtiments conventuels sont vendus comme Bien National, les moniales n'auront de cesse d'agrandir leur établissement. Via l'achat de propriétés privées et l'inféodation d'au moins deux rues, l'extension progressive du couvent mettra un terme à l'occupation laïque de l'île, jusqu'alors matérialisée par des maisons, dont certaines bourgeoises, et des ateliers d'artisans (fig. 3).

Dans le compoix de Sainte-Croix de 1665, à la page qui concerne l'île de la Visitation Sainte-Marie, nous pouvons lire : "Isle du Molin d'huile de la Blancarie (9), devenu du couvent de la Visitation Ste-Marie" (A.C.M. : CC. 326, f^o 67). Une note marginale rajoute : "le 6 may 1636, en vertu de l'arrêt ordinaire de la court mentionné aux premiers feuillets de ce compoix, la présente isle a été changée et mise sur le nom des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie".

Parmi les constructions remarquables signalées dans les différents actes, plusieurs trahissent une activité artisanale ou industrielle (fig. 3) : deux moulins appartenant au XVII^e siècle au sieur Noguier et au sieur Seguin (*ib.* : 63 H 10), deux « cauquières » qui renvoient au traitement des peaux animales, l'une propriété de Fulcrande Dellaye (*ib.* : 63 H 1), la seconde du sieur Seguin (*ib.* : 63 H 1 et 2 ; A.C.M. : CC. 303, 317, 398).

Des structures peu loquaces

Le paléosol et les traces antiques résiduelles

Les tranchées de vérification ouvertes en fin de fouille jusqu'au contact des sables gréseux (dits sables de Montpellier) constituant le socle géologique ont permis

(6) Nous reprenons ici la dénomination montpelliéraine ancienne des pâtés de maison.

(7) À propos des recherches récentes concernant la topographie médiévale de Montpellier, voir Fabre *et al.* 1992, Montpellier : la ville médiévale.

(8) Un faubourg, dit de la *Blancaria*, est mentionné dès la première moitié du XII^e siècle (Grasset-Morel 1908).

(9) Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que l'île est ainsi dénommée.

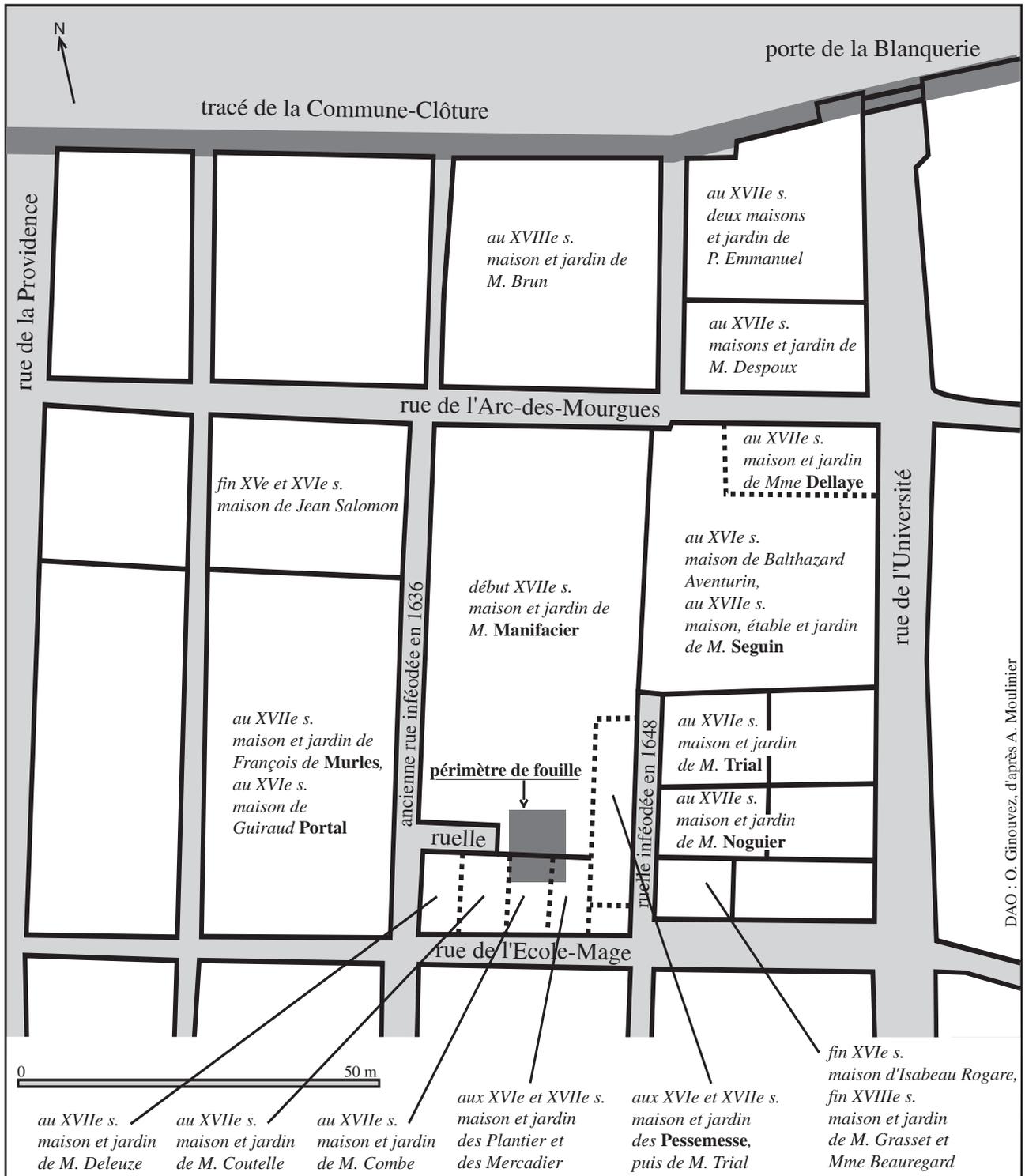


Fig. 3 : L'île de la Faculté de Droit durant les XVII^e et XVIII^e siècles

de constater que le sol en place pouvait présenter par endroits une épaisseur voisine de 1,20 m – notamment à la limite méridionale du périmètre investi. Ce sol est brun et présente des caractères vertiques.

Les artefacts les plus anciens reconnus dans les limites de la fouille consistent dans de rares fragments résiduels de céramiques antiques, accidentellement inclus dans des unités stratigraphiques datables des XIII^e-XV^e siècles. Aucun vestige d'origine pré-médiévale n'a par ailleurs été mis au jour.

Phase 1 : une occupation pré-urbaine difficile à caractériser (XI^e - XIII^e siècles) (10)

Les divers aménagements médiévaux sont réunis au sein d'une même séquence en raison de leur antériorité sur le premier véritable investissement immobilier des lieux (cf. Phase 2) et non d'une stricte contemporanéité qui ne saurait être garantie. La phase n° 1 est une forme de stade chronologique "de compromis", destiné à contenir un ensemble de réalisations mal datées et répandues sans cohérence dans les limites de l'aire de fouille.

La plupart des traces d'occupation ont été localisées à la lisière septentrionale de la fouille (fig. 4). Elles consistent, systématiquement, dans des aménagements isolés dont l'interprétation reste le plus souvent sujette à caution.

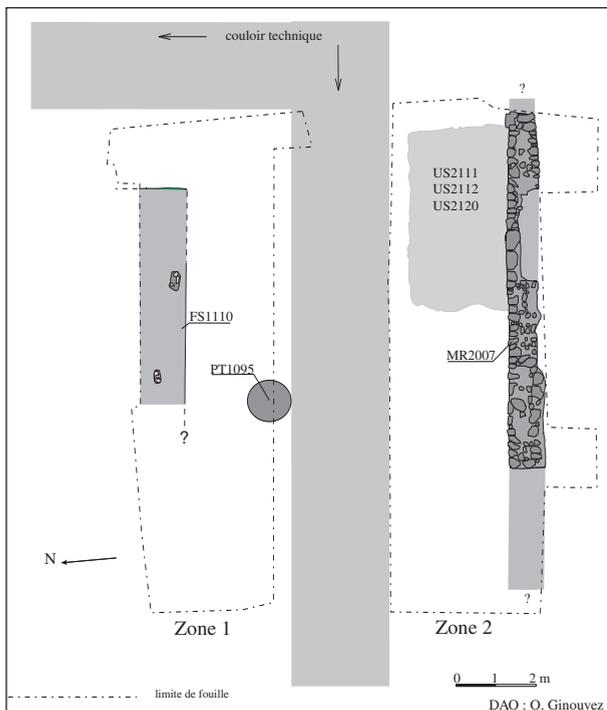


Fig. 4 : Plan des zones fouillées - phase 1 : principales composantes stratigraphiques

La fosse FS1110, longue de 5,25 m et large de 1,50 m, est une excavation réalisée dans le paléosol sur une profondeur minimale de 0,22 m, dont la partie supérieure du creusement est apparemment dérasée. À l'intérieur du périmètre fossoyé, plusieurs niveaux de sols ont été reconnus. Trois sols sont ensuite superposés à cet état initial, dont deux couches constituées par l'accrétion de sédiments pollués par des esquilles osseuses et des nodules de charbons de bois. L'interprétation de l'aménagement est délicate puisque le plan mis au jour est incomplet. La restitution d'un terrassement de forme rectangulaire apparaît comme la plus évidente, sans être trop affirmatif. L'identification d'une habitation est la plus tentante. Sur le plan chronologique, la fosse FS1110 n'a livré aucun indice susceptible de dater ses séquences de construction et de fréquentation. Seuls quelques rares fragments de céramiques contenus dans le remplissage de condamnation de la fosse permettent de penser que l'ensemble n'a pu être abandonné avant les X^e-XI^e siècles.

Un puits circulaire, PT1095, apparemment dépourvu de cuvelage, a été mis au jour au sud de cette fosse. D'un diamètre de 1,10 m, et fouillé sur une hauteur de 2 m, le creusement a livré un rare mobilier céramique dont la datation imprécise (*Terminus Post Quem*, TPQ 1200/ *Terminus Ante Quem*, TAQ 1350) ne s'oppose pas à ce que l'ensemble soit associé au premier temps de fréquentation de la pente.

Enfin deux couches superposées (US2111, 2112 et 2120) ont été dégagées dans le quart sud-est de la fouille, qui amènent l'identification d'une aire réservée à un élevage de porcs. Couvrant une surface de 10 m², les deux remblais sont composés de sédiments mêlés de nombreux coprolithes dont l'étude paléoparasitologique a abouti à la détermination d'une très probable origine porcine (11).

Coupées par les tranchées d'installation de maçonneries relevant d'une phase de fréquentation postérieure, les deux unités ne peuvent être replacées dans un contexte topographique précis. Les limites originelles de l'occupation agricole dont elles témoignent demeurent inconnues et il s'avère impossible d'apprécier les relations (tant topographiques que chronologiques) qui les lient aux vestiges de l'habitation précédemment évoquée.

Phase 2 : les prodromes de l'urbanisation (première moitié du XIV^e siècle) (12)

Apparaissent à ce stade, deux pièces : l'une (PCE1), à l'extrémité orientale de la zone 1, l'autre (PCE2), dans l'angle est de la seconde zone (fig. 5). De plan rectangulaire, la surface PCE1 est occupée par une couche de cendres sur une épaisseur de 7 à 10 cm. Également de plan rectangulaire (entre 8 et 9 m²), la

(10) Les cadres chronologiques attribués aux différentes phases résultent de l'étude des vestiges céramiques provenant de l'ensemble des couches fouillées (travail de P. Alessandri).

(11) L'analyse et la détermination des restes ont été réalisées par F. Jouy-Avantin.

(12) Phase 2a : organisation architecturale/premières occupations ; phase 2b : conservation du bâti/poursuite de la fréquentation.

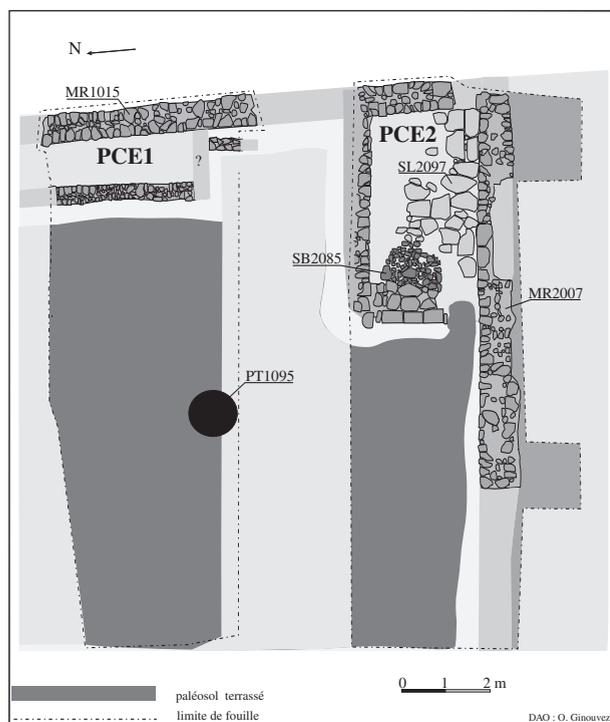


Fig. 5 : Plan des zones fouillées - phase 2 : principales composantes stratigraphiques

pièce PCE2 possède un sol (SL2097) de dalles brutes agencées ; les pierres sont couvertes par une fine accrétion de sédiments qui matérialise la longue fréquentation des lieux (13). Dans l'angle nord-ouest, près de la porte d'entrée, se trouve une construction non maçonnée de plan grossièrement semi-circulaire et couverte par une couche de cendres (SB2085) (14).

Sur le seul fondement des données stratigraphiques les surfaces des pièces PCE1 et PCE2, ainsi que leurs abords extérieurs, n'ont pas livré d'aménagements suffisamment caractéristiques pour définir un contexte de fréquentation de nature domestique ou artisanale.

Il est tentant de voir dans la pièce PCE2 une maison élémentaire ouverte sur une cour. Mais la présence de la structure SB2085 est tout de même troublante. Cet empierrement, dont la surface n'a pas été au contact d'une source de chaleur, mais qui se trouve quand même couvert par une couche de cendres, se prête mal à l'identification d'une construction à vocation domestique – ce qui pourtant ne suffit pas à lui attribuer *de facto* la fonction d'un outil de travail. L'hypothèse pourrait être alors ouverte d'un support de chaudière mobile ou de cuve en bois. Le doute persistera donc de savoir si les cendres consistent, respectivement, dans des déchets de combustions émanant d'une chambre de chauffe "aérienne", régulièrement vidangée, ou dans le reliquat

d'un adjuvant, ajouté à un bain de préparation, et abandonné sur place après déplacement du contenant.

Quant à la pièce PCE1, et face aux mêmes hésitations, il faut peut-être lui attribuer la fonction, soit d'un vaste cendrier destiné à contenir provisoirement les rebuts de combustion émanant de chaudières proches, soit un lieu de stockage de matières destinées à être utilisées dans certaines phases artisanales, sans que d'ailleurs les deux utilités soient incompatibles.

Au-delà des incertitudes liées à l'interprétation précise des installations, une interrogation subsiste : les éléments mis au jour restituent-ils l'image complète d'une unité de production, ou ne sont-ils que la partie visible d'un atelier qui se développe au-delà vers le nord ?

Phase 3 : le temps de la ville (seconde moitié du XIV^e siècle – fin du XV^e siècle) (15)

Au début de cette phase vers le milieu du XIV^e siècle, près d'un siècle et demi, donc, après la construction de la Commune-Clôture, (fig. 6 et 7), et après une poursuite des remblaiements qui occultent la pièce PCE1 et exhaussement le sol de la pièce PCE2, est érigé un mur MR1005 (fig. 6). Observée sur une longueur proche de 14 m, et appuyée, à l'est, contre le parement du vieux mur MR1015, la construction se singularise par rapport aux précédentes architectures. Sa mise en oeuvre est soignée ; les assises sont régulières et emploient exclusivement un calcaire gréseux de teinte blanchâtre. Suivant un tracé rectiligne et parallèle à la maçonnerie primitive MR2007, l'ouvrage MR1005 laisse augurer d'un démembrement de l'espace.

Immédiatement postérieur à l'apport de remblais qui exhaussement les surfaces de circulation, le mur MR1005 précède la mise en place de deux nouveaux ouvrages placés au contact de son parement nord. Le puits PT1076, localisé au centre du secteur nord, peut être une structure "de substitution" construite après le comblement et la destruction du vieux puits PT1095 ; le creusement aurait été utilisé quelque temps avant d'être à son tour colmaté et recoupé par la tranchée d'installation d'un nouveau mur (MR1040). Trois espaces sont créés au nord de ce mur et quatre au sud.

Les observations donnent à penser que la zone fouillée fait désormais partie intégrante d'une ville dont la lisière coïncide enfin, et vraiment, avec la limite imposée par l'enceinte construite au début du XIII^e siècle. L'image suggérée est celle d'un nouveau canton d'agglomération où la multiplication des confronts bâtis se fait au détriment des anciens espaces ouverts restés nombreux jusqu'alors.

(13) Les dalles sont principalement conservées dans la partie méridionale de la pièce.

(14) On notera que les pierres (des moellons bruts) disposées suivant un hériçon grossier ne présentent pas de traces de rubéfaction superficielle.

(15) Phase 3a : premières modifications topographiques ; phase 3b : démembrement du périmètre précédent ; phase 3c : nouvelle organisation architecturale ; phase 3d : abandon/probable remembrement.

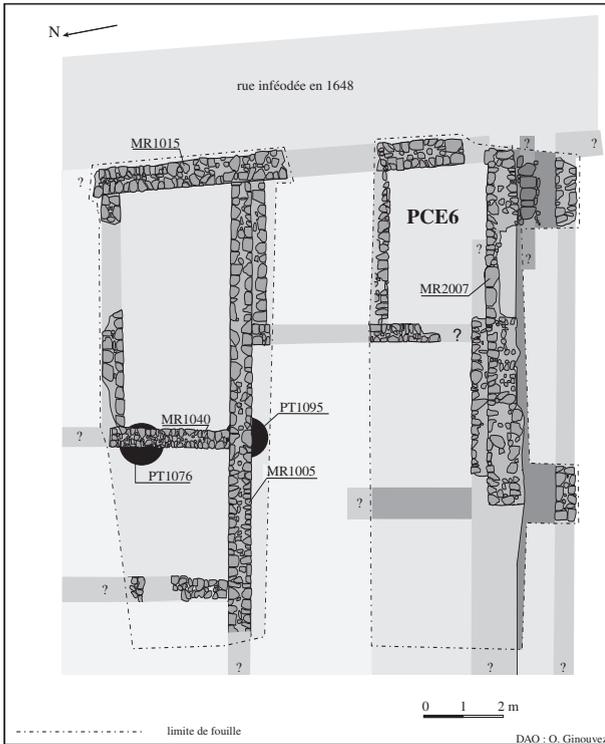


Fig. 6 : Plan des zones fouillées - phase 3 : principales composantes stratigraphiques

Les indices favorables à l'identification des nouvelles pièces demeurent rares. L'ensemble des surfaces fouillées est totalement atypique. Les plans et les sols, systématiquement en terre, n'induisent aucune activité spécifique, qu'elle soit d'ordre domestique ou artisanal. Aucun équipement particulier, pas même un foyer lenticulaire, n'a été reconnu dans les limites des sept secteurs.

Fin de la phase 3 : les symptômes d'un changement dans le mode d'occupation des lieux

Dans le courant du XV^e siècle, des transformations vont progressivement affecter les espaces précédemment occupés. Presque tous les murs vont être dérasés (fig. 7). Cette phase de récupération, inscrite sur une échelle de temps impossible à saisir dans le détail, est également celle d'un nouvel exhaussement des surfaces. De nouveaux apports de remblais ont été reconnus, principalement dans la partie nord de la fouille.

Au vu de la datation retenue, il est impossible de mettre les modifications observées sur le compte de l'installation des Visitandines. L'on peut ainsi souscrire à l'hypothèse suivant laquelle une modification de la topographie, sinon de la vocation, du canton de pente a précédé l'arrivée des religieuses. Dans ce sens, la seule conséquence que l'on pourrait attribuer à la construction des équipements conventuels serait l'effacement des éventuels aménagements consécutifs à ladite modification. Mais encore faudrait-il que le périmètre en question ne soit pas demeuré ouvert, à l'image, par

exemple d'une vaste cour, voire d'un grand jardin réservé à l'usage d'une, sinon plusieurs nouvelles habitations.

L'étude des sources d'archives montre que des familles aisées sont présentes dans l'île au moins dès le XVII^e siècle. Mais pourquoi leur arrivée dans l'île, jusqu'alors occupée par des catégories sociales plus modestes, ne serait-elle pas légèrement plus ancienne que ne le révèlent les textes ? L'hypothèse serait alors d'imputer nivellements et épierrements à un remembrement de parcelles imposé par la libération d'un vaste terrain, à la mesure d'un noble ou d'un bourgeois désireux de s'établir dans ce secteur dès la fin du Moyen-Âge.

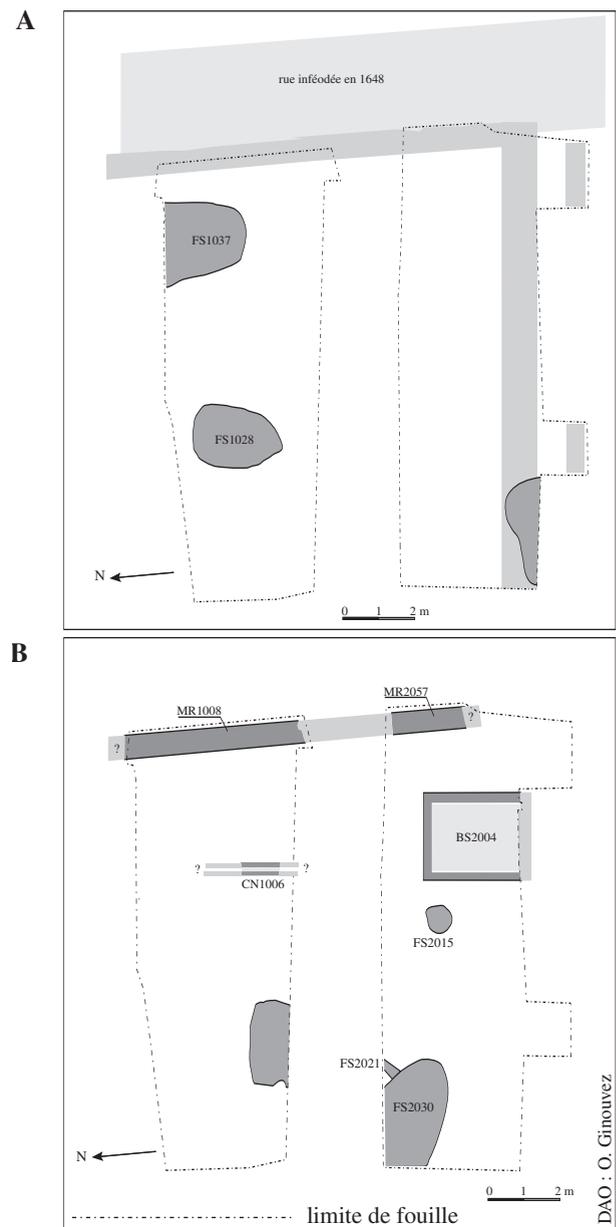


Fig. 7 : Plan des zones fouillées - phases 3d et 4 : principales composantes stratigraphiques

Phase 4 : fréquentation d'un nouvel espace probablement ouvert ; vestiges du couvent des Visitandines (XVI^e-XVIII^e siècles) (16)

Le début de la dernière phase – nous sommes désormais dans la période moderne – ne s'inscrit pas dans un rapport de rupture vis-à-vis de la précédente séquence. Cette partie du site fait également l'objet d'un remblaiement qui succède à un terrassement venu tronquer, notamment dans l'ancienne pièce PCE6, les niveaux d'occupation contemporains du fonctionnement de la phase 3. Le devenir du site, jusque dans la première moitié du XVII^e siècle, date de l'installation du couvent de la Visitation, nous échappe donc. L'image se maintient d'une surface exempte de grand investissement immobilier (fig. 7).

Conclusion

Les structures rencontrées et les mobiliers autres que les vestiges biologiques, - céramique, objets métalliques, etc. -, ne permettent guère de définir les activités humaines qui se sont déroulées dans cette zone entre le XI^e et le courant du XV^e siècle, puisque le site apparaît ultérieurement comme un espace « vide ».

Un mobilier biologique prodigue

Les vestiges osseux

Le mobilier osseux d'origine faunique provient de 72 Unités Stratigraphiques (US) qui sont principalement des comblements de tranchées et des remblais, rarement des comblements de fosses (fig. 8) (17). Deux puits ont été partiellement vidés, l'un en phase 1, le puits PT1095, l'autre en phase 3abc, le puits PT1076. Le ramassage des restes s'est fait manuellement (truelle), sans tamisage. Il a été le plus exhaustif possible. L'ensemble des US appartient à une large période chronologique qui commence dans la deuxième moitié du XIII^e siècle pour se poursuivre jusqu'au XIX^e siècle pour quelques US. La chronologie retenue résulte d'un compromis entre les dates des abandons de structures et des mises en place de remblais et les dates du mobilier céramique présent. La distribution des US dans les intervalles chronologiques est très irrégulière (fig. 8). Les phases 2, 3abc, 3d et 4a, sont les plus riches avec 9 à 26 US.

L'échantillon recueilli est assez important puisqu'il se monte à 1345 restes identifiés (fig. 9), avec une moyenne de 19 restes identifiés par US. Les plus grands nombres d'US se traduisent dans les phases 3abc et 3d par les plus

phase	1	2	3		4		total US
			abc	d	a	b	
comblement de puits	1		1				2
comblement de tranchée	2	1	10	7	1		21
divers	1	3	1		2	2	9
fosse		2	1	5	3	1	12
remblai	2	5	11	4	3		25
surface de circulation		1	2				3
Nombre US	6	12	26	16	9	3	72

Fig. 8 : Archéozoologie : nature et répartition des Unités Stratigraphiques par phase

grands effectifs de vestiges, 418 et 327. Les séries osseuses par US sont généralement petites puisque cinq ensembles seulement comptent plus de 50 restes déterminés, dont les puits PT1095, PT1076 et la fosse FS2030. Seules les deux dernières structures contiennent plus de 100 restes déterminés.

Parmi les nombreux taxons identifiés, nous nous intéresserons principalement à celui des ovicaprins, appellation réunissant ostéologiquement les moutons et les chèvres. En effet leurs vestiges sont à la fois les plus nombreux... et les plus originaux (18).

Cette dernière qualité ne peut être cernée que par une description et une analyse précise des restes ovicaprins, qui nous paraît avoir valeur d'exemple méthodologique. Ceci explique que nous la présentons entièrement.

Ce taxon fournit 889 restes, dont 19% dans le puits PT1076 (fig. 9), et est présent dans la quasi-totalité des US (19). La première phalange est l'organe de loin le plus abondant, avec 19% du total des restes, ce qui est le double des os crâniens et des côtes, deuxièmes groupes en importance (fig. 10). Bien que certaines US comme le puits PT1076 en livrent une forte proportion, cet organe est largement répandu puisque sa fréquence d'apparition est de 63%, bien supérieure à celle des autres organes (fig. 11) (20). Le quart des côtes provient d'une seule US de la phase 4b, période où les phalanges et les os crâniens disparaissent quasiment. Nous reviendrons plus en détail sur la présence relative des organes, après avoir exposé les autres éléments de description de l'assemblage osseux.

451 restes ont pu être attribués au mouton ou à la chèvre (Boessneck 1969, Prummel *et al.* 1986, Payne 1985) (fig. 12). Suivant l'organe, le rapport entre les deux espèces n'est pas le même. Il est à peu près équilibré pour le cornillon et la plupart des os longs des ceintures et des

(16) Phase 4a : nouvel apport de remblais/creusements ; phase 4b : dernières occupations.

(17) Nous renvoyons le lecteur au Document Final de Synthèse pour l'ensemble des données et conclusions retirées de l'analyse archéozoologique (Ginouvez *et al.* 1999, 57-75, 175-195).

(18) Parmi les autres vestiges, nous mentionnerons pour mémoire sept portions de colonnes vertébrales cervico-thoraciques ou lombo-sacrales d'équidés, venant d'au moins trois individus adultes matures, trouvées dans le puits PT1095. Outre quelques lésions osseuses, des stries de couteau, plus ou moins nombreuses par organe, affectent les surfaces vertébrales. Les stries les plus systématiques marquent les processus épineux dorsaux des vertèbres thoraciques. Elles témoignent toutes d'un désossage fin. Le couperet n'a pas été employé.

(19) Les comptages des ossements sont effectués en Nombre de Restes (NR).

(20) La fréquence d'apparition d'un organe au sein d'un taxon a été définie comme le rapport, exprimé en pourcentage, du nombre d'US où cet organe est présent au nombre d'US où le taxon est présent.

phase	1		2		3				d		4				b		total	
	total	%	total	%	autres	%	1076	%	total	%	autres	%	2030	%	total	%	NR	%
Ovicaprins	99	73	94	73	154	78	145	85	150	61	39	71	46	39	27	68	754	69
Porcins	10	7	8	6	16	8	14	8	24	10	6	11	10	8	3	8	91	8
Bovins	4	3	16	12	12	6	5	3	33	13	6	11	6	5	2	5	84	8
Equidés	11	8	1	1	3	2	2	1	10	4	1	2	15	13			43	4
Cerf					1	1											1	0
Chien	10	7	7	5	5	3	1	1	12	5			38	32			73	7
Chat	1	1	1	1	3	2			3	1	1	2	3	3			12	1
Lièvre	1	1															1	0
Lapin							1	1							1	3	2	0
Oiseaux			2	2	4	2	3	2	13	5	2	4	1	1	6	15	31	3
Poisson									1	0					1	3	2	0
Total NR	136	45	129	74	198	68	171	78	246	59	55	59	119	73	40	40	1094	62
Vertèbres	49	16	11	6	7	2	11	5	29	7	3	3	1	1	5	5	116	7
Ovicaprins	5		6		6		9		13		3		1		5		48	
Porcins									2								2	
Bovins	1		1		1		2		12								17	
Equidés	43		4						2								49	
Côtes	8	3	7	4	19	7	12	5	52	13	7	8	2	1	28	28	135	8
Ovicaprins	1		3		16		11		23		5		1		27		87	
Porcins			3		3		1		4		1						12	
Bovins			1						17		1		1				20	
Equidés	7								8						1		16	
Déterminés	193	63	147	84	224	77	194	89	327	79	65	70	122	75	73	72	1345	76
Indéterminés	111	37	28	16	67	23	25	11	89	21	28	30	40	25	28	28	416	24
Total restes	304	100	175	100	291	100	219	100	416	100	93	100	162	100	101	100	1761	100

Fig. 9 : Archéozoologie : Nombres de Restes déterminés par taxon et par phase

membres (scapula, humérus, radius, métacarpe). Il est majoritairement ovin pour le fémur, le tibia et le métatarse. Au contraire, les restes crâniens, à l'exception des cornillons, sont majoritairement caprins. Les phalanges (la détermination spécifique des deuxièmes phalanges est moins sûre que celles des premières et troisièmes phalanges) le sont aussi, de manière encore plus marquée, à plus de 90%. De plus, elles sont présentes dans toutes les phases. Cette différence de répartition spécifique par organe se double d'une variation par période. La proportion des restes ovins est stable durant les phases 1, 2 et 3abc, puis elle augmente durant les phases 3d et 4a, pour finalement en 4b s'inverser avec celle des caprins par rapport aux phases initiales.

Trois quarts des animaux sont morts à l'âge adulte (fig. 13) (21). Les infantiles sont rares, et les juvéniles, plus abondants, disparaissent quasiment en phase 4. Les données dentaires, peu nombreuses, fluctuent au fil des

phases (fig. 14). Les adultes sont plutôt jeunes dans les phases 3abc et 4a, tandis qu'ils sont plutôt matures dans la phase 3d. Aucun animal n'est vieux. Les épiphysations osseuses tardives, vers 3,5 ans, qu'elles soient ovines ou caprines, sont le plus souvent non commencées, ce qui corrobore le pic de mortalité obtenu par les dents, entre 2 et 5 ans (fig. 15). Les épiphysations précoces, autour de 18 mois, sont presque toutes réalisées chez les ovins, alors qu'une moitié seulement l'est chez les caprins. Les métacarpes caprins sont majoritairement non épiphysés, tandis que les métacarpes et métatarses ovins le sont presque tous. Cette tendance pour une partie des caprins à se situer entre le stade adulte et le stade juvénile se retrouve parmi les premières phalanges qui théoriquement s'épiphysent vers 9 mois : une proportion non négligeable d'entre elles sont en cours d'épiphysation ou ne l'ont pas commencée alors qu'elles ont atteint le format des phalanges épiphysées d'adultes (fig. 16). En conclusion, il semble exister deux sous-populations originelles principales, des ovins et des caprins adultes

(21) L'analyse des âges des animaux repose : 1- sur trois grandes classes, infantile, juvénile et adulte, fondées sur la taille et l'aspect des ossements, et quantifiées par le Nombre Minimum d'Individus (NMI) de comparaison, 2- sur les éruptions et usures dentaires des mâchoires (d'après Silver 1969), 3- sur les soudures osseuses, les "épiphysations", (d'après Cury 1965).

phase	1		2			3		4		total	
	1076	b	abc	d	a	b	NR	%	US	%	
os crâniens	9	6	15	21	13	16	80	9			
maxillaire		1	2	2	2	4	11	1			
dents supérieures		1	1		3	2	7	1			
mandibule	7	1	12	8	15	8	52	6			
dents inférieures		1	3	1	3	2	10	1			
scapula		4	8	2	8	3	26	3			
humérus	1	2	8	2	5	2	21	2			
radius	3	9	12	2	10	5	43	5			
ulna	2	2		2	1	1	9	1			
carpe	1						1	0			
coxal	1	5	3	1	2	1	16	2			
fémur	4	1	3	3	6		24	3			
rotule	2	1					3	0			
tibia	3	5	11	7	10	8	49	6			
talus	2		1				4	0			
calcaneus	3		1	1	2		7	1			
tarse	1						1	0			
métacarpe	1	4	15	6	14	4	45	5			
métatarse	1	7	7	3	16	4	38	4			
métapode	1					1	2	0			
phalange 1	18	19	36	44	33	15	167	19			
phalange 2	17	14	9	25	4	4	73	8			
phalange 3	21	11	2	13	1	2	50	6			
divers			2	2			4	0			
atlas	1				1	2	4	0			
axis			1		1	1	3	0			
vertèbres cervicales	3	2	4	4	5	1	21	2			
vertèbres thoraciques	1	1		2	4		1	9	1		
côtes	1	3	16	11	23	6	27	8			
vertèbres lombaires	1	3	2	3	3	3	16	2			
sacrum			2				2	4	0		
vertèbres caudales					1		1	2	0		
Total	105	103	176	165	186	95	59	889	100		

TRACES									
découpe	9	19	41	48	44	12	16	189	21
détritivores			5			1		6	1
rongeurs			1	1	3			5	1
brûlures					1		2	3	0
pathologies		1	2	2	1	2		8	1

Fig. 10 : Archéozoologie : Nombres de Restes d'ovicapriens par organe et par phase

jeunes/matures mais jamais vieux, et des capriens juvéniles/jeunes adultes représentés principalement par des métacarpes et des phalanges.

Les indices sexuels sont rares. Un pubis possède une morphologie de femelle pluripare, c'est-à-dire ayant mis bas plusieurs fois, et cinq autres peuvent provenir de mâles entiers ou d'animaux castrés. Certains vestiges se singularisent par de plus grandes dimensions ; ils peuvent être attribués à des mâles, en argumentant du dimorphisme sexuel assez marqué en faveur de ceux-ci chez les ovicapriens. La présence des deux sexes apparaît au sein des phalanges 1 de capriens par la grande variation de la largeur minimale de la diaphyse (fig. 16) (22). La

(22) Les données ostéométriques ont été recueillies selon les standards de von den Driesch (1976).

(23) La variabilité maximale est calculée par la formule suivante : [(valeur maximale - valeur minimale)/ valeur minimale] * 100. Elle est d'environ 60% au sein d'un échantillon de largeurs articulaires de métapodes de bovins provenant d'un échantillon de population racialement homogène et comprenant des mâles et des femelles (Guintard 1998).

phase	1		2			3		4		total		
	US	%	abc	d	a	b	NR	%	US	%		
os crâniens	4	3	25	7	27	4	25	6	24	33		
maxillaire			1	8	2	8	2	13	3	8	11	
dents supérieures			1	8	1	4	3	19	2	7	10	
mandibule	3	1	8	8	31	6	38	4	1	23	32	
dents inférieures			1	8	2	8	2	13	2	7	10	
scapula			3	25	8	31	5	31	2	1	19	26
humérus	1	2	17	7	27	4	25	2	1	17	24	
radius	2	7	58	10	38	6	38	3	2	30	42	
ulna	1	2	17	1	4	1	6	1	1	7	10	
carpe	1									1	1	
coxal	1	3	25	4	15	2	13	1	1	12	17	
fémur	2	1	8	4	15	5	31		1	13	18	
rotule	1	1	8							2	3	
tibia	2	5	42	8	31	4	25	4	2	25	35	
talus	1			1	4				1	3	4	
calcaneus	3			2	8	2	13			7	10	
tarse	1									1	1	
métacarpe	1	4	33	10	38	9	56	2	1	27	38	
métatarse	1	5	42	7	27	8	50	3		24	33	
métapode	1								1	2	3	
phalange 1	4	7	58	19	73	11	69	4	2	47	65	
phalange 2	4	7	58	8	31	4	25	2		25	35	
phalange 3	5	6	50	3	12	1	6	2		17	24	
divers				2	8					2	3	
atlas	1					1	6	2		4	6	
axis				1	4	1	6	1		3	4	
vertèbres cervicales	2	2	17	3	12	5	31	1	2	15	21	
vertèbres thoraciques	1	1	8	1	4	1	6		1	5	7	
côtes	1	2	17	14	54	6	38	4	2	29	40	
vertèbres lombaires	1	2	17	3	12	3	19	3	1	13	18	
sacrum				2	8					1	3	4
vertèbres caudales						1	6		1	2	3	
Nombre US	6	12	100	26	100	16	100	9	3	72		

Fig. 11 : Archéozoologie : Nombres d'Apparitions et Fréquences d'Apparitions des organes d'ovicapriens par phase

variabilité maximale (23), 88%, laisse supposer par comparaison avec les résultats obtenus chez les bovins (Guintard 1998), que l'échantillon contient des mâles et des femelles appartenant à une ou plusieurs races. Dans l'hypothèse d'une seule race originelle, il aurait été conforme au discours archéozoologique concernant le facteur sexuel qu'apparût une bimodalité des données ostéométriques, le plus petit des modes étant attribué aux femelles, le plus grand aux mâles. Or, ici, il n'en est rien. Une première explication serait que l'échantillon est un mélange de deux races, avec un échantillon complet de l'une qu'évoque la valeur élevée de la variabilité maximale, et un échantillon issu d'une seconde race (ou population), ne comprenant qu'un type d'animaux, par exemple que des femelles, qui aurait créé la densité de mesures phalangiennes entre 10 et 12 mm. La seconde explication repose sur les phalanges non épiphysées ou en cours d'épiphysation, qui appartiendraient à des animaux qui n'avaient pas achevé leur croissance. Or, les valeurs ostéométriques de ces organes sont moyennes ou grandes, et non petites. Parvenues au terme de la croissance de l'organe, elles vont encore se décaler vers les grandes valeurs de la distribution, renforçant encore

	phase	1	2	3			4			total		
				abc			d	a	b		NR	%
				1076								
cornillon	b	ov	1		2	1	1		5	56		
	cp			4				4	44			
os crâniens	b	ov	1	2		4	5		12	28		
	cp	3	2	7	10	3	6		31	72		
scapula	a	ov	1		1	3	1		6	55		
	cp		1	2	1			1	5	45		
humérus	a	ov	1	1	2	1	1		6	60		
	cp			3	1			4	40			
radius	a	ov	1	2	2	3	2	1	11	50		
	cp	1	1	4	2	1	1	1	11	50		
carpe	a	ov							1			
	cp	1							1			
coxal	a	ov	1					1	2			
	cp								1			
fémur	a	ov				1		4	5			
	cp								1			
tibia	a	ov		2	4	1	4	3	2	16	94	
	cp					1			1	6		
talus	a	ov	1					1	2			
	cp								1			
calcaneus	a	ov				2			2			
	cp	1		1	1				3			
naviculo-cuboïde	a	ov	1						1			
	cp								1			
métacarpe	a	ov		1	2	4	3	3	13	42		
	cp		3	8	1	6			18	58		
métatarses	a	ov		2	2		6	3	13	62		
	cp		4	1	2	1			8	38		
phalange 1	b	ov	2		3		5	1	1	12	8	
	cp	14	17	31	43	28	13	1	147	92		
phalange 2	b	ov	1		1				2	3		
	cp	8	12	8	25	4	4		61	97		
phalange 3	b	ov	1		1		1		2	4		
	cp	21	10	1	13		2		47	96		
total NR	a	ov	10	11	17	9	34	19	10	110		
	cp	49	50	70	99	44	26	3	341			
%	a	ov	17	18	21	8	44	42	77	24		
	cp	83	83	79	92	56	58	23	76			
total NR	a	ov	5	9	12	7	23	12	9	77		
	cp	3	9	19	8	9	1	2	51			
	b	ov	5	2	5	2	11	7	1	33		
	cp	46	41	51	91	35	25	1	290			

Fig. 12 : Archéozoologie : Nombres de Restes ovins (ov) et caprins (cp) par organe et par phase [a = restes principalement alimentaires, b = restes principalement artisanaux]

le déséquilibre de la distribution des phalanges 1 dont l'épiphyse est terminée et dont les indices d'âge de mortalité laissent supposer qu'une partie d'entre elles pourrait provenir de jeunes adultes. Ces animaux pourraient être des mâles qui sont en train d'atteindre une taille adulte tout en présentant un retard

	phase	1	2	3			4			total		
				abc			d	a	b		NMI	%
				1076								
Ovicapris	infantile			1	1				1	5	3	
	juvénile	5	6	12	4	7	1			35	21	
	adulte	13	19	37	10	26	18	5		128	76	

Fig. 13 : Archéozoologie : Nombres Minimum d'Individus par taxon, par classe d'âge et par phase

d'épiphyse. La cause serait une castration précoce. Cet exemple serait un témoignage archéozoologique indirect de l'existence de cette pratique, parfaitement connue au Moyen-Âge (Forest 1997). Les deux interprétations se rejoignent dans le fait qu'une fraction non négligeable de l'échantillon est composée d'animaux particuliers. La seconde, la présence de mâles castrés, a notre faveur car elle justifie pleinement la relative abondance des phalanges non épiphysées ou en cours d'épiphyse.

Les animaux sont majoritairement armés (fig. 17). Aucun des dix os frontaux ovins n'est dépourvu de cornillon, et quatre des 30 frontaux caprins sont acérés.

La hauteur estimée au garrot va de 59 à 65 cm chez les caprins (Schramm, in von den Driesch *et al.* 1974), et de 52 à 69 cm chez les ovins (Teichert 1975).

Les traces de découpe sont assez nombreuses, 21% au total (fig. 10). Les stries de couteau et les sections de couperet ne présentent pas d'originalité par rapport aux gestes habituellement décrits pour le bas Moyen-Âge. Elles concernent plus ou moins tous les organes, mais ne sont pas régulières. Nous nous attarderons seulement sur les crânes et les phalanges (fig. 18). Chez les ovins, malgré quelques variations, il existe une conduite générale d'ouverture de la boîte crânienne qui est conforme aux descriptions connues (Forest 2000) : un coup de couperet est asséné caudalement sur la face externe des os frontaux en suivant le plan médial pour séparer la tête en deux moitiés symétriques. Chez les caprins, le traitement de l'os frontal se singularise. Dans un premier temps, semble-t-il, les cornillons sont sectionnés par un coup asséné rostro-latéralement à la base du cornillon, soit à ras du planum frontal, soit un peu plus haut sur le cornillon lui-même. Un cornillon

	phase	1	2	3			4			total						
				abc			d	a	b		NR					
				organe	mb	mx						mx	mb	mx	mb	mb
juvénile	M2+/-	± 9 mois						1		1						
	M2+, M3-	9 < 18 mois				1				1						
adulte	jeune	P4+/-, M3+/-			18 < 24 mois			2		4	1	8				
		P4+, M3+			2 < 3 ans			1		3	2	1	11			
	mature	P4++, M3++			4 < 5 ans				1	1	1	2	11			
		P4+++, M3+++			6 < 7 ans					2	3	1	1	8		
total NR		3	1	1	4	10	1	2	2	8	1	2	2	2	1	40

Fig. 14 : Archéozoologie : Mortalité des ovicapris par phase d'après les mâchoires [+/- : dent en éruption, +, ++, +++, T : usures dentaires croissantes ; mx = maxillaire, mb = mandibule; en italique, M3 isolées]

phase	Ovins			Caprins			
	cornillon			cornillon			
	formé	présent	isolé	absent	formé	présent	isolé
disparu	disparu			présent			
1	1				2		1
2	2			1	1		
3	abc	1		2	7		1
	1076		3		10		
	d	3			1	1	
4	2	1	1	1	4		
total NR	9	1	4	4	25	1	2

Fig. 17 : Archéozoologie : Etat des cornillons d'ovicaprins par phase

cornillon, la moitié crâniale participant seule à huit des neuf calottes résiduelles. Cette particularité de découpe se retrouve sur huit pièces dans quatre autres US. Enfin, dans une cinquième US, comme pour confirmer ce particularisme, un crâne de chèvre dépourvu de cornillon est sectionné médialement comme ceux de moutons. Faut-il en déduire que le décalottage est imposé par le port caprin des cornillons ? En effet, ceux-ci montent verticalement et parallèlement, et sont suffisamment rapprochés l'un de l'autre pour empêcher l'opérateur de frapper caudalement dans le plan médian. Les phalanges 1 portent aussi des traces discrètes mais significatives. Ce sont des stries repérées sur les différentes faces de la diaphyse et du bord de l'articulation proximale - 25 observations chez les caprins dans 21 US -, des sections qui arasent les reliefs de l'articulation proximale - 9 observations chez les caprins et 2 chez les ovins dans 11 US. Les stries se rencontrent aussi sur quelques phalanges 2 - 4 observations dans 4 US -. Enfin la pointe crâniale et le bord caudal abaxial de la surface articulaire proximale de la phalange 1 sont régulièrement abîmés, peut-être par un arrachage des tendons puisque ces zones en sont des points d'insertion.

Une fois les caractéristiques générales de la série osseuse ovicaprine précisément décrites, il est nécessaire de se pencher sur la présence relative des organes (fig. 18 et 19) (24). Nous allons détailler celle des caprins qui constituent la sous-population originale de cette série, et, en négatif, en déduisons celle des ovins. Sur l'ensemble du site, au minimum 41 demi-squelettes de format adulte, 22 gauches et 19 droits, ont été comptabilisés. Ces valeurs sont données par les calottes frontales, alors que les autres os crâniens sont absents ou rares comme le pariétal. Seules les premières phalanges sont présentes

en quantité comparable, avec un taux de présence pondérée de 89%. Viennent ensuite les autres phalanges, et le métacarpe, avec un Tpp de 29 à 35%. Les autres os sont plutôt rares à l'exception du radius et du métatarse, 24 et 17%. Il apparaît ainsi que le nombre de phalanges 1 correspond à peu près au nombre théorique attendu calculé à partir de celui des calottes. Au contraire, si les phalanges 2 et 3 sont en nombres équivalents, elles sont beaucoup moins nombreuses que les phalanges 1. Ce décalage peut partiellement s'expliquer par un défaut de ramassage lors de la fouille, à l'image des petits os articulaires interphalangiens, les os sésamoïdes (25). Seuls quelques exemplaires de ceux-ci nous sont parvenus, notamment du puits PT1076. Globalement, il est possible de réunir les ossements caprins en deux sous-ensembles, un premier composé par les calottes crâniennes et les phalanges 1 auxquelles peuvent être associées les autres phalanges et éventuellement les métapodes, et un second comprenant les os des membres et des ceintures (scapula, humérus, radius, tibia). Par déduction à partir des tableaux de dénombrement des organes (fig. 10) et de répartition des indices ovins et caprins (fig. 12), la série de restes ovins ressort comme principalement constituée d'os des membres avec une distribution anatomique marquée par un déficit en phalanges atténué dans les phases 3d et 4a. Nous n'avons pas attribué spécifiquement les restes mandibulaires, vertébraux et costaux, mais compte tenu de la conclusion précédente, ils doivent être majoritairement rattachés aux ovins.

En résumé, les restes d'ovicaprins se répartissent en deux ensembles, celui des calottes crâniennes et les bas-de-pattes des caprins juvéniles et jeunes adultes, et celui des autres os d'ovins et de caprins qui sont plutôt adultes.

Le caractère disparate des restes de chien et de chat et pour une moindre part des autres taxons, l'omniprésence des phalanges de caprins, plaident pour un mélange d'éléments avec peut-être réemploi de dépotoirs primaires, dont les contenus ont été mélangés à des ossements apportés lors de la création de la couche. Au contraire, le puits PT1076 et la partie du puits PT1095 contenant les portions rachidiennes d'équidés sont des dépôts primaires. Le premier ne contredit pas, mais au contraire amplifie, les observations générales.

La série osseuse est la réunion de plusieurs types de restes, au sein de laquelle peuvent être isolés les éléments qui renvoient à une activité particulière.

(24) Pour appréhender l'abondance relative de chaque organe squelettique au sein d'un taxon, nous avons employé le Nombre Minimum d'Organes (NMO), l'organe étant l'équivalent de "l'Individu". Il a été calculé par comparaison dans les petits échantillons, par fréquence dans les grands échantillons. Cependant, il n'acquiert une valeur utile qu'après une pondération qui consiste à diviser le NMO par le nombre théorique d'organes (p) dans un demi-squelette entier, pour obtenir un Nombre Minimum pondéré d'Organes, NMOp. L'utilisation du demi-squelette comme référence évite les difficultés de raisonnement qu'induit l'appariement entre éléments gauches et droits pour calculer le nombre minimum de squelettes entiers. De plus, cette approche concerne non pas le calcul du Nombre Minimum d'Individus-Animaux à l'origine des vestiges, mais la conservation différentielle entre les organes squelettiques présents initialement dans les cadavres dépecés. Le taux de présence pondérée (Tpp) d'un organe a été défini comme le rapport de son NMOp à celui du plus grand des NMOp des organes d'un demi-squelette.

(25) Le ramassage effectué dans des conditions précaires a probablement oublié des éléments facilement confondus avec de petits cailloux lorsque la terre les englobe. Ainsi, en est-il des épiphyses des phalanges d'ovicaprins le plus souvent manquantes, des os sésamoïdes des doigts de caprins, des phalanges 2 et 3. Des prélèvements de sédiments pour un tamisage test auraient pu nous apporter une confirmation de leur présence, par exemple dans le puits PT1076.

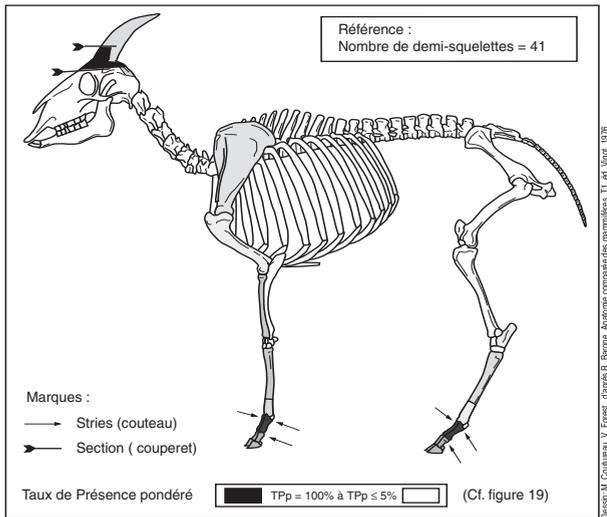


Fig. 18 : Archéozoologie : Dénombrements relatifs des os de caprins et marques de découpe

Le premier type est constitué par un fort contingent de pièces issues de la chaîne alimentaire, du débitage de carcasses au rejet d'assiettes. Il intègre les restes de bovins, de porcins, de poule, une partie des restes d'ovicaprins adultes, c'est-à-dire ceux de mouton et une

partie de ceux de caprins, et aussi probablement ceux de lagomorphes, de cerf et de poissons.

Le deuxième ensemble est celui des équidés dont l'équarissage au moins est certain. Il est partiellement mené dans le quartier au vu du caractère primaire du dépôt des colonnes vertébrales.

Le troisième ensemble est formé par les carnivores dont les restes peuvent provenir de cadavres démantelés lors de leurs décompositions et dont les éléments ont été éparpillés au fil des transports de sédiments.

Enfin, le quatrième, celui qui retient notre attention, est composé par des restes d'ovicaprins, et plus particulièrement des calottes crâniennes et des phalanges de caprins juvéniles/jeunes adultes, qui suggèrent une activité spécialisée que nous définirons après l'exposé des résultats de l'analyse anthracologique.

Les charbons de bois

Cinq lots de charbons de bois ont été étudiés : deux pour la phase 1, deux pour la phase 2, et un pour la phase 3abc (fig. 20).

Entre le XIII^e et le XIV^e siècle, l'approvisionnement urbain (ou suburbain) en bois de chauffe a été effectué

os	p	phase							total NMO	phase							total NMO	total NMO	TPp
		1	2	3		4		1		2	3		4						
				abc	d	a	b				abc	d	a	b					
					1076							1076							
frontal	planum	1	2	2	5	6	1	3	19	2	1	5	9	2	3		22	41	100
	cornillon	1			3				3	1		1		1			3	6	15
temporal		1												1			1	1	2
pariétal		1	2		1		1		4	2		1		1			4	8	20
mandibule		1					1		1				1				1	2	5
scapula		1		1	1	1		1	4			1					1	5	12
humérus		1			1				1			1	1				2	3	7
radius		1		1	3	2			6	1		1		1	1		4	10	24
scaphoïde		1	1						1									1	2
tibia		1						1	1									1	2
calcaneus		1								1		1	1				3	3	7
métacarpe		1		3	1	1	1		6			3		3			6	12	29
	proximal	1		3	1		1		5			2		3			5	10	24
	distal	1		1	1	1			3			2		2			4	7	17
métatarse		1		2		1	1		4		1	1	1				3	7	17
	proximal	1		1		1	1		3		1	1	1				3	6	15
	distal	1		2					2				1				1	3	7
NMOp maximum									19								22	41	100
		forme 1							forme 2										
phalange 1		4	4	15	19	22	10	6	76	4	8	24	21	8	5		70	146	89
phalange 2		4	3	7	4	14	1	2	31	5	5	3	11	2	1		27	58	35
phalange 3		4	12	5		6		1	24	9	6	1	7	1	1		25	49	30
NMOp maximum									19								17,5	36,5	89
																	Nombre maximal de demi-squelettes		41

Fig. 19 : Archéozoologie : Nombres Minimum d'Organes (NMO) et Taux de Présence pondéré (TPp) chez les caprins adultes [p = coefficient de pondération dont la référence est le demi-squelette]

		phase		1	2a	2b	3abc
Unité stratigraphique		2111	1112	1085	2096	1050	
<i>Buxus sempervirens</i>	buis		9		19		
<i>Corylus avellana</i>	noisetier	3					
<i>Erica sp.</i>	bruyères			9	12		
<i>Fagus silvatica</i>	hêtre	2	17				
<i>Juniperus oxycedrus</i>	cade	1					
<i>Phyllirea sp./ Rhamnus alaternus</i>	filaires/ nerprun			1			
<i>Pinus sp. (f. halepensis)</i>	pin (d'Alep)	6	6		11		
<i>Quercus sp. FC</i>	chênes caducifoliés	8	38				
<i>Quercus sp. FS</i>	chênes sempervirents	11	32	7	28	12	
<i>Rhus sp.</i>	sumacs			3			
<i>Rosaceae-Pomoïdeae</i>	rosacées-pomoïdées	4	10				
<i>Rosaceae-Prunoïdeae</i>	rosacées-prunoïdées		2				
<i>Rubus scoparia</i>	ronce				6		
<i>Ulmus minor</i>	orme champêtre	5	13				
<i>Viburnum sp.</i>	viornes	2	7				
<i>Vitis vinifera</i>	vigne		2				
Total NR		42	136	20	76	12	
Ecorces		2		2	4	2	

Fig. 20 : Anthracologie : Nombres de charbons déterminés par taxon

dans des zones contiguës à la ville. Il exploitait soit des formations ligneuses adéquates comme des taillis de chênes dominés par le Chêne vert, soit des formations de substitution comme des haies ou des zones en cours de reconquête forestière, - bords de ruisseau, coteaux.

La qualité combustible des échantillons ne permet pas de connaître la fonction précise des foyers dont ils sont issus. Une espèce comme le Chêne vert pouvait tout autant être utilisée comme bois de chauffe de longue durée (grosses bûches) que de courte durée (fagots à petits calibres).

Dans ce contexte, l'apparition dans un lit cendreau de la pièce en phase 2 (US 1085) du genre, *Rhus*, le sumac, qui fournit un bois de chauffe très médiocre mais qui possède des qualités tinctoriales et tannantes, est étonnante.

Elle l'est d'autant plus qu'en Languedoc, la présence de ce taxon dans des charbons de bois est rarissime (début du Mésolithique, sondage carotté Europe, Chabal 1997, 100 ; Âge du Bronze probablement, sondage carotté Embouchac II, Chabal 1996). Aucun n'a été recensé en Languedoc pour la période médiévale. Le fragment identifié sur le site de Montpellier/Faculté de Droit, une bûchette, est donc exceptionnel. L'analyse anthracologique a identifié seulement le genre *Rhus*,

sumac, de la famille des Anacardiacees (anciennement des Thérébinthacées). Deux espèces sont considérées comme spontanées dans le bassin de la Méditerranée, *R. coriaria*, le Sumac des corroyeurs, appelé aussi roux ou roure (article "Sumach", Valmont de Bomare 1765), et *R. cotinus*, le Sumac fustet (ou *Cotinus coggygia*, Harant *et al.* 1983, 2, 293). Le premier se rencontre en Asie Mineure, en Afrique du Nord, dans la péninsule ibérique, et en Sicile où il aurait été introduit par les Arabes (Meunier *et al.* 1936, I, 339-343), mais aussi très fréquemment en Languedoc dans les zones arides abandonnées. Le second "croît aux Antilles, dans le Levant, en Espagne, en Italie, en Hongrie, dans le Tyrol et le midi de la France" (*ib.*, I, 733). Il est actuellement présent en Provence dans les massifs des Maures et de l'Estérel, et dans la région du Pic Saint-Loup à une vingtaine de kilomètres au nord de Montpellier (Harant *et al.* 1983, 2, 174, 356). Durant le XVIII^e siècle, *Rhus coriaria*, est donné comme présent autour de Montpellier. "Ce sumach croît dans les lieux secs et pierreux, sur les collines et aux environs de Montpellier" (article "Sumach", Valmont de Bomare 1765). Dans ses Herborisations des environs de Montpellier entre 1767 et 1772, Gouan (IV républicain) le signale du côté de *castrum novum* (Castelnau). Mais Rozier (1783), botaniste qui a habité en Languedoc près de Béziers, parle à la fois du "sumac", "*rhus folio ulmi*" d'après la

classification botanique de Tournefort, "*Rhus coriaria*" d'après celle de "Von-Linné", qui vit dans "les provinces méridionales de l'Europe" (article "Sumac"), et du "sumac ou fustet des corroyeurs", "*Cotinus coriaria*. TOURN. *Rhus cotinus*. LIN.", qui "croît spontanément dans les provinces méridionales de France & d'Italie" (article "Sumac ou fustet des corroyeurs"). En parlant de « fleurs purpurines, en grappes touffues à l'extrémité des tiges », cet auteur décrit bien pour le fustet la caractéristique de cet arbuste qui le fait surnommer arbre à perruque. Il semble donc régner un certain flou sur l'histoire des deux sumacs. Attribuer une précision d'espèce à l'identification des restes anthracologiques du site de Montpellier/Faculté de Droit apparaît délicat. Néanmoins, il est connu que *Rhus coriaria* est une plante synanthrope, c'est-à-dire qu'elle a vu au cours du temps son expansion générée par les actions directes ou indirectes de l'homme. Elle est décrite de plus comme une pyrophyte (végétal croissant après le feu) apophyte (non introduite) qui bénéficie à l'heure actuelle de l'extension géographique de zones qui lui sont favorables (comme les talus routiers). Elle a vu certainement son écologie varier au cours du temps au profit des zones incendiées, mais elle n'est pas une plante pérenne véritablement adaptée au régime des feux. Elle ne fait pas partie d'un écosystème pyrophytique, mais pour se développer profite des zones découvertes drainantes et bien exposées appartenant à des écosystèmes préforestiers. Au vu des populations languedociennes actuelles, c'est-à-dire *Rhus coriaria* répandue et spontanée et *R. cotinus* confinée dans les parcs et jardins ou isolée dans des stations, l'appartenance de la bûchette à la première espèce est la plus probable, si elle provient d'un individu local.

Conclusion des données archéologiques

Les structures dégagées par la fouille et les divers mobiliers récupérés ne fournissent guère d'informations sur la nature précise des activités pratiquées dans le secteur fouillé notamment au cours des phases 2 et 3. Au contraire les deux études des mobiliers biologiques convergent par la mise en évidence d'indices pouvant évoquer des activités artisanales : type de bois de chauffe, présence d'un genre de plantes tannantes et colorantes, concentration de certains os au sein d'une espèce animale.

Cependant hormis le comblement du puits PT1076 relevant de la phase n° 3, la grande majorité des restes fauniques pris en compte dans l'analyse archéozoologique provient des couches de remblais régulièrement répandues sur le site afin d'asseoir les états

de sols successifs. Étant donné l'absence d'aménagements caractéristiques d'une quelconque activité artisanale, l'argument pourrait être avancé d'une non-fiabilité des inclusions : les fragments sont situés en position secondaire et peuvent très bien provenir d'un tout autre secteur de la ville. En réponse, la présence récurrente des ossements sur un laps de temps proche de deux siècles ne permet guère de concevoir que les habitants du quartier soient allés chercher des matériaux, pendant deux cent ans, en un même point de la ville et de ses environs, et que ces mêmes matériaux aient été "alimentés" sur un si long terme par des déchets artisanaux de même nature. Nous inclinons à penser que les restes n'ont pu être produits que par une activité locale qui profitait occasionnellement des terrassements inhérents aux phases de remaniement du cadre bâti pour se débarrasser de ses rebuts.

Il reste maintenant à identifier cet éventuel artisanat en le confrontant aussi aux informations extraites des documents écrits.

APPROCHE DES ARTISANATS À MONTPELLIER AU BAS MOYEN-ÂGE (26)

Identification de l'artisanat générateur des vestiges archéologiques

Un artisanat de la peau...

Les restes de crânes, de métapodes et de phalanges de caprins, l'adéquation numérique entre les premiers et les derniers, leur abondance, sont des marqueurs archéozoologiques. En effet, l'association de crânes et de bas-de-pattes est considérée comme l'indice d'une activité de tannerie (Serjeantson 1989) (27). "Lorsque les cuirs [...] seront parvenus entre les mains des Tanneurs, la première chose qu'il faudra faire pour les apprêter, sera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue" (article "Tanner", Encyclopédie Diderot et d'Alembert). Les raisons pour lesquelles ces éléments osseux, gênants dans les processus de fabrication, sont laissés avec la peau lors de l'écorchement, ne sont pas encore clairement établies (*ib.*). D'ailleurs, les pratiques diffèrent fortement : "La dépouille des gros Bovidés, surtout au point de vue de la tête, varie suivant les habitudes du pays. Dans certaines régions, on livre avec cornes et crâne, dans d'autres sans cornes ni crâne, parfois même sans tête ; les peaux peuvent avoir les *pattes longues*, munies d'onglons, ou celles-ci sont coupées et dites *pattes rondes* ; les queues sont complètement ou

(26) Afin de replacer la découverte archéologique d'un artisanat de la peau sur le site de la Faculté de Droit, nous avons puisé dans l'abondante documentation (Molinier 1998) réunie lors des études archéologiques préalables à la construction du Tramway coordonnées par C. Arlaud (INRAP/AFAN). De plus, la tenue d'un colloque consacré au « Travail du cuir de la Préhistoire à nos jours » en 2001 (Audoin-Rouzeau *et al.* 2002) après la rédaction de notre article nous a permis de constater l'intérêt de notre enquête. Quelques éléments exposés par différents chercheurs, qui n'ont pas entraîné une reconstruction complète de notre travail, ont été ajoutés à la première version de notre texte.

(27) Néanmoins cette relation est une hypothèse parmi d'autres comme nous l'avons récemment montré dans une communication « Dépôts archéologiques de pieds de mouton et de chèvre : s'agit-il toujours d'un artisanat de la peau ? » (Rodet-Belarbi *et al.* 2002).

partiellement vidées. Toutes ces conditions sont stipulées dans les marchés. La forme de la tête permet souvent de caractériser les régions de livraison" (Meunier *et al.* 1936, I, 113). Bien que les témoignages ne le disent pas clairement, nous pouvons supposer que les termes "cornes, crâne, onglons" sous-entendent la présence des os. Ainsi au milieu du XIX^e siècle, "la "carnasse" (abattis, oreilles, queues, extrémités des pattes coupées) [est] vendue aux fabriques de colle forte" (David 2002, 385). Pour les dépouilles d'ovicaprins, nous n'avons pas trouvé d'indication sur la présentation de la peau brute, mais il est probable qu'il en allait de même que pour les bovins.

La présence de cendres, couche dans la pièce PCE1 et recouvrement de la structure SB2085 dans la pièce PCE2 pendant la phase 2, est un indice complémentaire d'artisanat. Car les cendres sont des ingrédients employés par les tanneurs, comme il est indiqué dans un prixfait pour la construction d'une calquière en 1641 à Ganges (Hérault) "les cendres, chaux, ostilz et autre chose nécessaire pour le mestier de coyrotier" (28). "L'usage général des cendres dans la tannerie est attesté dans les statuts des corporations moyenâgeuses" (Sowina à paraître, 3-4).

Avant d'avancer dans le monde de la tannerie, quelques définitions doivent être énoncées afin de clarifier l'exposé. En effet, la première recherche bibliographique que nous avons menée dans des ouvrages généralistes comme les dictionnaires, s'est heurtée à la dérive des dénominations au cours des siècles. Ainsi le terme de "tannerie" utilisé actuellement en archéologie dans un sens très général de lieu où est transformée la peau animale, voire cette activité elle-même, simplifie à outrance la diversité des gestes techniques. Car "tanner" au sens strict signifie "préparer (les peaux) avec du tan pour les rendre imputrescibles et en faire du cuir", le "tan" étant de "l'écorce de chêne pulvérisée" (dictionnaire Le Nouveau Petit Robert 1993) et le cuir une "matière imperméable, maniable, élastique, imputrescible" (article "Tannage", dictionnaire Nouveau Larousse Illustré ca 1913). Par extension, "tanner" est devenu synonyme de "préparer (les peaux) avec d'autres substances tannantes", ces dernières étant des "produits autres que le tan et qui ont la même action sur les peaux" (*ib.*). En restant schématique, le chamoiseur tannera avec de l'huile, le mégissier avec de l'alun, etc. Or, l'écorce de chêne s'emploie principalement pour les cuirs de gros animaux. Aussi, durant le XVIII^e siècle, le terme de "tannerie" est souvent réservé au travail du gros cuir, c'est-à-dire "aux peaux de bœuf & de taureau" (Anonyme 1769). De plus, le tannage n'est qu'une étape dans les différentes chaînes de fabrication des cuirs et autres dérivés des peaux. Un fabricant de ces derniers peut ne pas procéder à l'opération du tannage. Enfin, avec l'industrialisation qui débute durant le XVIII^e siècle, les

opérateurs sont réunis, pour aboutir à la création de grands bâtiments, les "tanneries", vestiges actuels de la puissante industrie des cuirs du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Le terme de "tannerie" engendre ainsi une autre confusion entre l'acte lui-même et le bâtiment qui l'abrite ; toute "tannerie", en tant que construction, n'abrite pas forcément au sens strict du terme technique, une tannerie. Par exemple, une "tannerie" peut être une mégisserie. De plus, au fil des siècles, les appellations d'une même opération changent, ou le même mot désigne des étapes différentes. Ou encore, le travail d'un même artisan ne recouvre pas les mêmes gestes. Par exemple, dans l'article "chamoiseur" de l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert, il est affirmé que les peaux sont traitées directement par cet artisan ; dans le même temps, le Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers (29) dirigé par l'Abbé Jaubert (1773) indique qu'à Paris le chamoiseur achète les peaux de mouton chez le mégissier, donc partiellement travaillées, et les peaux de bouc et chèvre non traitées, donc à notre avis directement chez le boucher qui dépouille. Face à ce constat, la question de la terminologie nous est apparue primordiale. Pour parler d'un métier du cuir, afin d'éviter toute confusion, et après avoir recherché un terme généraliste adapté, nous avons porté notre choix sur la dénomination "artisanat de la peau". De plus, comme nous n'avons pas pu trouver un ouvrage de référence diachroniquement valable, nous avons décidé de toujours associer sa définition, et si nécessaire sa source documentaire, au mot que nous employons pour la première fois, même si cela doit alourdir quelque peu le propos.

... des petites peaux...

Les caprins, présents sur le site de Montpellier/Faculté de Droit, livrent une dépouille, "peau entière et brute d'un animal" (dictionnaire Grand Larousse Encyclopédique 1970), qui peut être employée par plusieurs artisanats de la peau : les chamoiseurs (tanneurs à l'huile), les mégissiers (tanneurs à l'alun), les maroquiniers (fabricants de maroquin), les parcheminiers (fabricants de parchemins), les gantiers (fabricants de gants), les peaussiers (qui d'après l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert, "mettent en couleur" les peaux), les cordonniers (fabricants de chaussures), etc. Parmi eux, deux catégories se distinguent : ceux qui peuvent acheter la peau brute au boucher qui écorche, comme les chamoiseurs, les mégissiers, les maroquiniers, les parcheminiers, et ceux qui interviennent sur une peau préparée par les précédents, comme les gantiers, les peaussiers, les cordonniers, etc. Toutefois, la réalité ne paraît pas toujours aussi nette comme l'a montré l'exemple de l'approvisionnement en peaux de mouton du chamoiseur au XVIII^e siècle (cf. *supra*). Sur des plans terriers de la

(28) www.lodace.com/histoire/objet/cal.htm

(29) Nous avons remarqué que certains passages des deux ouvrages sont rigoureusement identiques.

fin du XVII^e siècle de Montpellier (A.C.M. : ii 531, 380, 319), un dénommé Fiquet, "gantier", et un dénommé Dumas, "conroyeur", possèdent chacun une "cauquière". La cauquière, *calquièra* en occitan, est "une fosse à chaux de tannerie" (Alibert 1993). Il s'agit fort probablement du plain - plein, pelain, pelin -, c'est-à-dire le récipient où l'artisan passe ses peaux dans un bain de chaux pour l'ébourrage qui ôte le poil lors d'une des premières étapes de la fabrication du cuir (Grand Larousse Encyclopédique 1970). Dans un acte de 1641, le sieur Seguin, bourgeois, vend aux Visitandines : "...sa grande maison, jardin, étable, autre maison et cauquière le tout joignant, à lui appartenant sis dans la présente ville au quartier de la Blanquerie (...), mais se réserve le moulin, la chaudière et les cuves en bois qui sont à la cauquière et servent à la tannerie..." (A.D.H. : 63 H 1 ; A.C.M. : CC. 303, 317, 398). Ici, par extension de sens, la cauquière désigne aussi l'endroit où s'effectue une partie des activités de l'artisan. Si le gantier et le conroyeur possèdent des cauquières bâties, il faut en conclure que le gantier contrôle sa production depuis la livraison de la dépouille, la peau, jusqu'au produit fini, le gant. Un peu plus tôt, à la fin du XVI^e siècle, Olivier de Serres (1600) envoie les peaux sèches de chèvre "au conroyeur pour l'emploi aux habits de la famille", laissant entendre que ce dernier contrôle aussi toutes les étapes de la fabrication des habits de cuir (Huictiesme lieu, Chapitre I, L'usage des Aliments en général : particulièrement par la provision des vivres pour toute l'année, 1176). Mais ceci n'est pas assuré, car pour les souliers, "toutes lesquelles peaux, fera-on accoustrer aux conroyeurs et tanneurs", et "ces provisions faites, la mère-de-famille mandera un cordonnier" (Huictiesme lieu, Chapitre III, Des Lumières, Meubles et Habits, 1246). Un autre exemple montre la difficulté à cerner les pratiques : le nom de cordonnier, ou cordo(u)anier, viendrait de la manufacture de chaussures de qualité en cuir précieux de Cordoue, ou cordo(u)an, ce dès le XIII^e siècle (Nouveau Larousse Illustré ca 1913, Grand Larousse Encyclopédique 1970). Le cordouan est un "cuir de bouc ou de chèvre passé en tan" (Encyclopédie Diderot et d'Alembert). Mais pour Jaubert (article "Corroyeur", 1773), "les cordouaniers... autrefois ne préparoient les cuirs qu'après qu'ils avoient été tannés, [donc] qui ne corroyoient que les cordouans". Est-ce donc le cordouanier qui est devenu cordonnier pour contrôler toute la chaîne opératoire entre le cuir et la chaussure avant que survienne une scission ultérieure des étapes de fabrication, ou est-il survenu un amalgame entre deux activités qui sont toujours demeurées indépendantes en aval d'une troisième effectuée par le teneur de cordouan ? (30)

Sur le site de Montpellier/Faculté de Droit, les vestiges osseux de caprins désignent les artisans qui œuvraient à cet endroit, comme ceux de la première catégorie des métiers, ceux qui traitaient les peaux

brutes. Ils recevaient celles de caprins livrées avec la calotte crânienne et les bas-de-pattes plus ou moins entiers. Nous ne pouvons pas dire si les cornillons ont été ôtés par les bouchers, ou par les artisans de la peau. Toutefois, la cassure des cornillons lors du décalottage des crânes, et les observations et témoignages recueillis par ailleurs, nous incitent à pencher pour les premiers. Les artisans de la peau se sont débarrassés des déchets osseux de suite après réception, et avant de commencer leur travail. L'un d'entre eux les a jetés vraisemblablement en peu de temps dans le puits PT1076. Les autres ont créé des zones dépotoirs dont les remplissages ont été ensuite utilisés lors des aménagements successifs de la zone.

... peaux de caprins pour la fabrication de maroquins...

Ici s'arrêterait l'identification de l'artisanat, si l'espèce n'était pas prise en compte. En effet, la peau de chèvre n'est pas identique à celle du mouton. Et bien que la peau de l'une des deux espèces puisse servir d'ersatz à l'autre, celle de chèvre est recommandée pour l'élaboration de certains produits. Olivier de Serres (1600) destine la peau de caprin à la fabrication des outres à huile et, comme nous l'avons vu, à la fabrication de vêtements par l'intermédiaire du "conroyeur". Ce second emploi est toujours prisé à la fin du XIX^e siècle : "la peau de bouc sert à faire des vêtements d'une solidité exceptionnelle" (Bourrier 1897, 167). Une troisième utilisation, conjointe à celle du mouton, est le parchemin. Les "razedors de parchemins" sont présents à Montpellier en 1264 (Bergeret *et al.* 1997a). Mais au XVIII^e siècle, le parcheminier reçoit du "parchemin en cosse ou en croute" élaboré par le mégissier et dont il n'assure que l'apprêt (article "Parchemin", Encyclopédie Diderot et d'Alembert). Deux autres activités traitent électivement la peau de chèvre. Cette inclination vers les caprins serait soulignée par la présence hypothétique de peaux issues soit d'une race particulière, soit de mâles castrés (cf. II. 4. 1. Les vestiges osseux). Dans le cadre d'un artisanat de la peau, la seconde origine est privilégiée une nouvelle fois. En effet, les menons, "boucs castrés" (Quatriesme lieu, Chapitre XIV, Des Boucs et Chèvres, Olivier de Serres 1660, 486), sont des animaux favorables puisque "le chastrer a aussi ceste propriété qu'il affranchit et la chair et la peau : laquelle par artifice, se rend de plus grande requeste à mettre en œuvre, que si la bête estoit restée en son entier" (*ib.*, 486-487). La première activité est la filière du cordouan, dans sa définition du XVIII^e siècle (cf. *supra*), dont nous aurions la trace de l'étape initiale. Aucun document archéologique ou écrit ne permet de privilégier cette piste. La seconde activité emploie la peau de chèvre de manière préférentielle, pour ne pas dire exclusive. "Leurs peaux sont de grande requeste pour servir à plusieurs usages, accoustrées en marroquin..." (Quatriesme lieu, Chapitre XIV, Des Boucs et Chèvres, Olivier de Serres 1600, 483). "[Le marroquin est la] peau des boucs ou des chevres, ou d'un

(30) À propos de la complexité du monde du cuir, nous renvoyons le lecteur à l'article de E. Halasz-Csiba (2002) : Peaux et cuirs. Méthode d'investigation de la dimension historique du tannage en France (XIV^e-XVIII^e siècles).

autre animal à-peu-près semblable, appelé *menon* (31), qui est commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & passée en sumac ou en galle, & qu'on a mise ensuite en telle couleur qu'on a voulu" (article "Marroquin", Encyclopédie Diderot et d'Alembert). La peau "de chèvre, travaillée par les chamoiseurs, est convertie en maroquin" (Bourrier 1897, 167). Le maroquin est un "cuir de bouc ou de chèvre, tanné et mis en couleur du côté de la fleur avec de la noix de galle ou du sumac" (article "Maroquin", Nouveau Larousse Illustré ca 1913). D'après les quelques données recueillies, la production de ce cuir prestigieux, qui désigne de nos jours un poste ministériel, n'aurait commencé en France qu'à partir du XVI^e siècle, l'approvisionnement se faisant auparavant par les pays du Levant et d'Afrique du Nord (Maroc... d'où le nom) ; elle s'effectuait à "Montélimar, Paris, Lyon, Avignon, Limoges, Rouen" (article "Maroquinerie", Grand Larousse Encyclopédique 1970). Dès le milieu du XVI^e siècle, le maroquin était présent en Normandie puisqu'en 1553, Gilles, sire de Gouberville, faisait acheter "deux peaux de marroquin" (Tollemers 1879, 100) et en 1561 "deux peaux de marroquin d'Espagne" (*ib.*, 101). Ce n'était pas automatiquement des importations car il avait fait envoyer "4 peaux de chèvre... pour accoustrer en marroquin" à Saint-Lo (*ib.*, 101). Toutefois, ces dates hautes semblent contredire l'article "Maroquin" du Grand Larousse Encyclopédique (1970), "les premières notions qui parvinrent en France sur la fabrication du maroquin du Levant sont dues à Granger, chirurgien de la marine royale". De fait la notice biographique de cette personne, "voyageur français, chirurgien à Toulouse et Marseille (pendant la Peste) appelé à Tunis par les religieux trinitaires espagnols. Mort en 1734 près de Bassora (Voyage au Levant)" (Beauvais *et al.* 1826), indique clairement qu'il n'a pu rapporter cette information qu'au mieux durant la seconde moitié du XVII^e siècle.

L'histoire du maroquin n'est pas claire. Peut-être, faut-il y voir une conséquence de la diversité des dénominations des produits ? Le maroquin, peau tannée au sumac, peut être aussi désigné sous le nom de « cordouan » parce qu'il viendrait de la ville de Cordoue, par exemple B. Sol (1994, 90) ; sa définition est alors géographique. Par ailleurs, l'absence du terme de maroquin avant le XVI^e siècle s'explique très probablement par un sens très large accordé au terme cordouan, par exemple comme cuir de petit ruminant tanné à l'aide d'un végétal. En 1575 "... dans l'Espagne entière, toutes sortes de cuir de chèvre, quel que soit l'endroit où ils ont été préparés, sont connues sous le nom

de *cordovanes...*" (Halasz-Csiba 2001a, 122). Au milieu du XIII^e siècle, une corporation de cordouanniers est créée à Paris (*ib.*, 134, note 6). Ces cordouans étaient-ils passés au sumac, ou au tan de chêne comme l'énoncent clairement les encyclopédies du XVIII^e siècle, et toujours le Nouveau Larousse Illustré (*ca* 1913) au début du XX^e siècle ? Pas forcément, car au bas Moyen Age le "cuir de Cordoue" est aussi "apprêté selon la tradition du tannage à l'alun" (Halasz-Csiba 2001b, 157) ! Par ailleurs dans les documents réunis par P. David (2002) sur l'artisanat du cuir dans la Province du Languedoc durant les XVIII^e et XIX^e siècles, seules avec les maroquins sont mentionnées les "bazannes [basanes, bazanes] qui se faisant avec des peaux de belliers moutons ou brebis" passées au tan (*ib.*, 320), qui répondent ainsi à une définition identique à celle contemporaine du cordouan. Néanmoins en 1626 à Millau (Aveyron), l'énumération des pièces du chef-d'œuvre de corroyeur, fait apparaître une distinction nette dans les différents cuirs issus de peaux de petits ruminants. Elle se fonde, semble-t-il, sur la technique de fabrication : "deux cordouans pour faire les bottes, deux marroquins, deux moutons passés en galle et deux moutons de tannerie" (Artières 1943, 213, in David 2002, 421). Pour compliquer, dans la première moitié du XVIII^e siècle, les peaux préparées en maroquin dans le diocèse de Limoux (Aude), sont mises "en couleur dans une cuve avec du tan" [David 2002, 299, d'après un "Mémoire concernant l'apprêt des cuirs en Languedoc adressé par M. de Bernage Saint Maurice, intendant au ministère le 11 mai 1735" (A.D.H. : C 2662) ; 305, d'après un "Mémoire contenant les éclaircissements qui ont été pris par M. Lenain sur la manière d'aprester les cuirs dans les différents lieux où il y a des Tanneries établies en Languedoc et son avis sur les moyens de mettre en règle cette partie des Manufactures" (A.D.H. : C 2665)]. Cette opération peut évoquer la simple coloration d'un cuir tanné au sumac. Mais si elle décrit un tannage au tan, elle devrait fournir un cordouan et non un maroquin. Tous ces exemples illustrent la confusion que peuvent engendrer les fluctuations régionales ou chronologiques des dénominations. C'est pourquoi nous avons choisi les définitions des dictionnaires du XVIII^e siècle qui, à défaut de réfléchir parfaitement les usages, clarifient la nomenclature en la fondant sur la technique de fabrication du cuir (32).

À ce jour, semble-t-il, aucun document connu ne permet d'attester la production de maroquin avant le XVI^e siècle en France (33). Or l'association de la singulière bûchette carbonisée de sumac et des vestiges

(31) Il est surprenant de lire la définition du *menon* dans l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert : c'est un "animal terrestre à quatre piés, qui ressemble à-peu-près au bouc ou à la chèvre. On le trouve assez communément dans le Levant". L'auteur de cet article semble ignorer qu'en France méridionale, le *menon* existe depuis au moins le bas Moyen-Âge et n'est autre qu'un caprin mâle castré précocement (Stouff 1970).

(32) En Hongrie, trois cuirs différents sont obtenus par l'emploi du sumac comme agent tannant : le *cordovan* issu de n'importe quelle peau, le *saffian* provenant de peaux de mouton ou de chèvre, et le *morroco* fabriqué à partir de peaux de chèvre exclusivement qui serait l'équivalent du maroquin français du XVIII^e siècle (Flórián *et al.* 1992, 14-15). Notons que le *saffian* n'apparaît pas dans les documents français que nous avons consultés, à l'exception d'une mention de la première moitié du XX^e siècle : « Le véritable maroquin ou *saffian* est un cuir de chèvre travaillé avec soin dans le pays d'Asafi (Maroc) » (Diffloth 1931, 168).

(33) Cette constatation est résumée par C. Chahine (2002, 22) : « En Europe de l'Ouest, l'écorce de chêne ou *tan* a été pratiquement la seule source de tannin jusqu'à l'introduction du *sumac* au XV^e siècle ». En Hongrie, l'introduction du sumac et de son emploi en tannerie est attribuée à l'occupation turque qui commence après la bataille de Mohács en 1526 (Flórián *et al.* 1992, 12-13).

de peaux de caprins permet d'envisager son existence à Montpellier dès le XIII^e siècle.

...à l'aide du sumac

Néanmoins, avant de l'affirmer, il faut s'interroger sur l'emploi technique du sumac, ou des sumacs ! "Le vrai sumac..., "sumac des corroyeurs" (*Rhus coriaria*)... fournit une matière tannante d'autant plus appréciée par les tanneurs qu'elle a une forte teneur en tanin et ne donne au cuir qu'une coloration très claire. Toutes les autres feuilles tannantes, classées sous l'appellation de sumacs, sont généralement moins riches en tanin et de plus teintent plus ou moins fortement les peaux tannées avec elles" (Meunier *et al.* 1936, I, 338). Dans la première moitié du XX^e siècle, le "vrai sumac" vient de Sicile ; il est commercialisé sous forme "d'une poudre plus ou moins fine, de couleur vert tendre tirant sur le jaune" obtenue par plusieurs moutures des "feuilles sèches des rameaux et des pétioles" ; "un bon sumac moyen en poudre contient de 26 à 28 pour 100 de tanin" (*ib.*, I, 340-341). "Les sumacs d'Espagne et du Portugal... proviennent aussi des feuilles du sumac des corroyeurs et sont plus ou moins falsifiés ou mélangés à d'autres sumacs..., ils sont vendus sous forme d'une poudre assez fine, de teinte vert tendre, mélangée avec des bûchettes" (*ib.*, I, 343). "Le sumac de Venise et d'Albanie, du Monténégro, ainsi que le sumac turc, proviennent des feuilles du Sumac à perruque (*Rhus cotinus*), dont les rameaux et le bois fournissent le fustet, riche en matière colorante. Il est cultivé dans les Apennins sous le nom de *scotino*. Ses feuilles donnent une poudre vert foncé... sans bûchettes... ; elles renferment environ 16 pour 100 de tanin" (*ib.*, I, 343). L'origine étrangère de ces produits explique probablement qu'en 1865 "le sumac, à cause de son prix élevé, est réservé pour le tannage des peaux de choix destinées à la maroquinerie" (Saintpierre 1865, in David 2002, 383). Au XVIII^e siècle, "*Le sumac à forme d'orme* [sert] pour la préparation des cuirs, & on employe à ce service toutes les parties du *sumach*, le bois, la feuille, & la graine" (article "Sumach", Encyclopédie Diderot et d'Alembert) et "il entre dans l'apprêt des maroquins noirs, & de quelques autres peaux" (article "Sumac (*Teinture*)", *ib.*). En Espagne, le *fustete* est le "sumac, arbrisseau dont la feuille sert aux tanneurs & aux corroyeurs, pour tanner les cuirs" (de Sejournant 1785). Rozier différencie plus précisément l'emploi des deux espèces de sumacs : "Les feuilles [de *Rhus coriaria*] sont utilement employées pour la préparation des cuirs, & elles servent de *tan*" (article "Sumac", Rozier 1783) ; "[*Rhus cotinus*] est employé avec succès par les corroyeurs qui se servent de ses feuilles & de ses jeunes branches... [Son bois] sert encore pour teindre les draps, les maroquins de couleur de feuilles mortes ou de café" (article "Fustet ou sumac des corroyeurs", *ib.*). À Millau en l'An X de la République, dans la maroquinerie alors débutante, le "coudrement", une méthode particulière de tannage, "se fait au sumac... [et, à défaut], on emploie le fustet, mais il en faut un 5^e de plus" (David 2002, 366). Dans la première moitié du XX^e siècle, le "bois de fustet" est encore employé dans la teinture des

cuirs, "il est livré en paquets de baguettes et de branches refendues, en souches et en branches tortueuses" (Meunier *et al.* 1936, I, 733). La capacité à colorer du "sumac" apparaît aussi dans deux articles de l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert, mais elle est attribuée à *Rhus coriaria*, seul mentionné dans l'article "Sumach". Ainsi, le "Veau passé en sumac (*Corroyerie*)" "est du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le sumac une couleur orangée du côté de la chair". Dans l'article "Sumac (*Teinture*)", il est affirmé que "Quoique le sumac soit du nombre des drogues colorantes, qui sont communes aux teinturiers du grand & du petit teint [qui le dénomment aussi "roure"], il est néanmoins défendu aux uns & aux autres d'en employer de vieux, c'est-à-dire qui a déjà servi à passer les maroquins, ou autres peaux". Ces deux valences, tannantes et tinctoriales, expliquent les confusions et les imprécisions qui apparaissent, par exemple, dans la définition du maroquin énoncée dans le Nouveau Larousse Illustré (ca 1913) : "Cuir de bouc ou de chèvre, tanné et mis en couleur du côté de la fleur avec de la noix de galle ou du sumac". Quel sumac consomme-t-on à Montpellier au XVIII^e siècle ? De prime abord, il paraît importé. "*Le sumac à forme d'orme*... est le seul qui vienne naturellement en Europe... on cultive ces arbrisseaux en Espagne & dans nos provinces méridionales" (article "Sumach", Encyclopédie Diderot et d'Alembert) ; "c'est du Portugal qu'on tire la plus grande partie du sumac qui se consomme en France" (article "Sumac (*Teinture*)", *ib.*) ; "en Espagne, dans le territoire de Salamanque, on cultive cet arbre avec autant de soin que la vigne, parce que les Habitans en font un commerce assez considérable. [Ils en font] une poudre fine, dont on se sert pour préparer les cuirs" (Valmont de Bomare 1765). Cependant les témoignages botaniques du XVIII^e siècle concordent pour dire qu'au moins *Rhus coriaria* est bien installé autour de Montpellier (cf. *supra*, II. 4. 2. Les charbons de bois). Ceci peut expliquer que "nos plus beaux maroquins sont faits de peaux de chèvre & les plus beaux bureaux à bois doré de la chine en sont garnis en Languedoc" et que "Montpellier brunit et teint en noir les peaux blanches" (Anonyme 1769), autrement dit, peut fabriquer des maroquins noirs. Toutefois, le sumac indigène étant probablement moins efficace, la maroquinerie languedocienne devait importer des variétés méridionales. De plus, en substitution, elle pouvait faire appel à une plante indigène, le redoul, qui possède les mêmes propriétés que les sumacs, mais avec une qualité inférieure. Les "sumacs de France... proviennent du *Coriaria myrtifolia*, que l'on désigne sous les noms de *redoux*, *redoul*, *coriaire* ou d'*herbe aux tanneurs*. Cet arbrisseau... se trouve sur les coteaux de la France méridionale exposés au midi et en Algérie. Les feuilles... contiennent 6 à 15 pour 100 de tanin" (Meunier *et al.* 1936, I, 344). La corroyère, *Coriaria myrtifolia*, participe de manière similaire au sumac, à la fabrication des maroquins (Nouveau Larousse Illustré, ca 1913). Et déjà au XVIII^e siècle, "La plupart des modernes qui ont écrit sur cette plante [le redoul], se sont contentés de dire qu'elle servoit aux tanneurs à nourrir les cuirs, & aux teinturiers à

teindre en noir les maroquins" (article "Redoul", Encyclopédie Diderot et d'Alembert).

De ce développement, il ressort que dans l'artisanat des petites peaux, le sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria*, est essentiellement employé comme agent tannant, alors que le fustet, *Rhus cotinus*, serait davantage recherché comme agent colorant. L'absence du fustet dans l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert et dans le dictionnaire de Valmont de Bomare, ainsi que les données géobotaniques actuelles, laissent supposer que le sumac principalement employé à Montpellier, soit indigène, soit importé, était *Rhus coriaria*.

Qu'en est-il au bas Moyen-Âge ? Le genre *Rhus* est botaniquement présent par le charbon de bois. Dans les documents écrits, le sumac apparaît aussi. Par le serment qu'ils prêtaient aux consuls de la ville de Montpellier entre le XIII^e et le XV^e siècle (Blanc *et al.* 1840, 284), *las gardas de las herbas del mestier de la blanquaria*, les gardes des herbes des métiers de la blanquerie, s'engageaient à contrôler la bonne qualité de cinq plantes dont "*rodor e ros e ... sumac*, le redoul, du sumac en poudre et du sumac" (34). Le contrôle "du poids avec lequel se pèsent les dites herbes lorsqu'elles sont vendues, *pas ab loqual se pezon quant son vendudas la dichas herbas*" qui "doit avoir en soi 100 et 30 livres, *deu aver en se c. e xxx. libras*", suggère un commerce de ces plantes, et non une cueillette d'autoconsommation. En l'absence d'échantillons de cuir ou de texte techniquement précis, il n'est pas possible d'en connaître l'usage. Pour la teinture, ou le tannage, ou les deux ? Mais les fraudes opérées sur la qualité du sumac peuvent nous éclairer. Dans la première moitié du XX^e siècle, pour falsifier le sumac de Sicile, on emploie "comme substance inerte un sable de couleur spéciale ;... les fraudes les plus courantes sont l'emploi de succédanés, de faux sumacs, parmi lesquels au premier rang le lentisque,... *Pistacia lentiscus*,... qui d'après les essais entrepris par quelques tanneurs... n'aurait pas la valeur du sumac : il ne donnerait pas d'aussi bons résultats et le produit obtenu serait moins beau » (Meunier *et al.* 1936, I, 341-347). Or, les gardiens des herbes doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas "d'herbes mélangées aux bonnes et pierres et terre et sable (ou vase ou boue), *herbas mescladas ab bonas e de peyras e de terra e de saorra*", et "qu'aucun homme étranger ou connu ne prépare des peaux à Montpellier avec du lentisque, ni ne vende à Montpellier des peaux qui soient préparées avec du lentisque, *negun home estran ni privat non adobe pels en Montpeylier ab rentiscle ni venda e Montpeylier pels que*

sion adobadas ab rentiscle". La convergence des exigences de qualité des utilisateurs du sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria*, au XX^e siècle et des utilisateurs des plantes dans les métiers de la peau au bas Moyen-Âge, en particulier par la dénonciation de l'usage frauduleux du lentisque, suggère assez nettement que ces plantes sont recherchées non pour leurs capacités tinctoriales mais bien comme agents tannants. Dans ce cas, les termes du serment, *ros* et *sumac*, désigneraient plutôt *Rhus coriaria* que *Rhus cotinus*, et confirmerait l'emploi du premier comme agent tannant.

Pour résumer,... de la maroquinerie

À Montpellier au bas Moyen-Âge, les artisans de la peau pouvaient techniquement tanner les peaux de chèvres et de menons avec le sumac et ainsi élaborer des maroquins. Dans les immédiats alentours du site de Montpellier/Faculté de Droit, devaient œuvrer des fabricants de maroquin, des maroquinières, entre le XIII^e et le XV^e siècle.

L'éventualité de cette production précoce n'étonne pas dans le contexte des relations étroites que Montpellier entretenait à cette époque avec le monde ibérique, en particulier la Catalogne et l'Aragon auxquels elle était liée fortement par l'histoire politique. Mais elle était aussi directement en contact avec le monde maghrebo-andalou, lieu d'origine probable du maroquin, par sa population juive florissante, et par ses "visiteurs" venant d'Espagne que rappellent la mémoire collective (Gariel 1665, De Montpellier en particulier, 105) et quelques fragments de sépultures (35).

Localisation des artisanats de la peau dans le Montpellier médiéval

L'artisanat de la peau apparaît dans de nombreux noms de rues anciens ou contemporains de la commune actuelle de Montpellier. De nos jours, aux alentours du site de la Faculté de Droit, deux lieux l'évoquent (fig. 21) : la Porte de la Blanquerie sur laquelle débouche la rue de l'Université, et les Quai et Impasse des Tanneurs situés sur la rive nord du Merdanson en amont de la Porte de la Blanquerie (Plan Guide Gillot, 1995).

Si le terme de tanneur évoque clairement un artisanat de la peau, celui de "Blanquerie" demande une définition. À Paris, les "blanchers" de la "blancherie", devenus depuis 1350 les mégissiers, tannent "en blanc les agneaux, les chevreaux, les moutons, les chèvres,

(34) M. Garagnon a traduit ce texte rédigé en occitan.

(35) Le Musée Languedocien de la Société d'Archéologie de Montpellier abrite un fragment de l'épithèque calligraphiée en arabe d'un étudiant en droit ou en médecine, Ibn Ayyub, mort au cours de ses études à Montpellier en 1130.

Curieusement l'agronome sévillan de la fin du XII^e siècle, Ibn Al-'Awwâm (2000), ne mentionne pas le sumac dans le chapitre XXII de son ouvrage consacré à des plantes à vocation artisanale, par exemple cotonnier, lin, chanvre, henné, pastel, garance, chardon bonnetier ou à foulon. Il le cite dans le chapitre XXVIII, "culture des diverses espèces de plantes que l'on élève dans les jardins pour divers usages..." uniquement pour la fabrication d'un pain à partir de ses graines (Les baies de sumac, *Rhus coriaria*, étant traditionnellement considérées comme comestibles, nous pouvons supposer qu'il s'agit de la même plante). L'auteur a peut-être voulu évoquer d'autres qualités de ce végétal. En effet lors du prologue, il l'inclut dans la présentation du chapitre VII, "Nomenclature des arbres qu'on plante habituellement dans la plus grande partie de l'Espagne", mais il n'en parle plus dans le corps de ce chapitre.

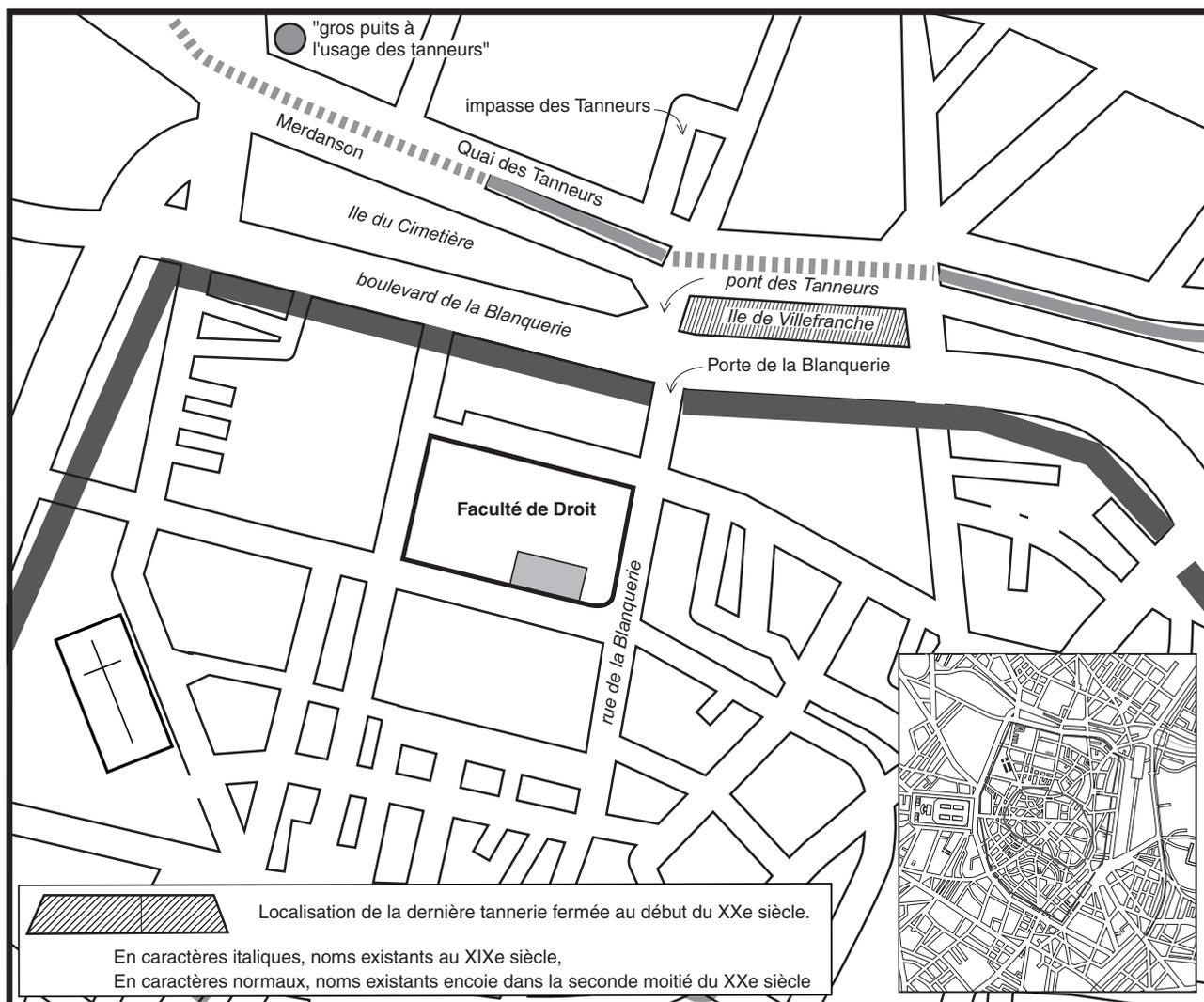


Fig. 21 : Périmètre étudié : rues et monuments se rapportant à l'artisanat de la peau durant les XIX^e et XX^e siècles

veaux mort-nés, veaux et chiens" (Ravari 1981, 66-67). La Blanquerie est la forme montpelliéraine de ce mot. Il désigne à la fois l'aire spatiale et le corps de métier. Les "peaux blanches", issues d'animaux de moyen format, sont obtenues par un "passage en blanc" des peaux préparées par le travail de rivière, "ensembles des opérations... qui ont pour objet de préparer la peau au tannage" (Grand Larousse Encyclopédique, 1970). Il consiste en un trempage de ces petites peaux dans une solution aqueuse, le mégis, contenant au moins de l'alun, l'agent tannant, de la farine et du sel, et divers autres produits, jaunes d'œufs, cendres, huile d'olive, etc., dont la nature et les proportions confèrent en partie à l'artisan l'aura de la singularité de son cuir. Cette activité est toujours actuellement celle des mégissiers. Il est aussi possible que le blanchiment des peaux fasse référence au

pelanage, le passage dans le bain de lait de chaux appelé plain ou pelain (cf. *supra*), qui est une étape commune à tous les métiers de la peau. En effet, le pelanage s'opère dans un récipient, la cauquière, qui a donné son nom au bâtiment qui l'abrite (cf. *supra*), et qui a même désigné deux quartiers d'habitations de tanneurs à Pézenas jusqu'à la fin du XIX^e siècle sous la forme *caouquiêiro* (Mâzuc 1899, 256). Par ailleurs, ce terme apparaît dans une estime vivaroise de 1464 concernant Le Béage (36), "*sex peciis coriorum vaxe in chaucheria*, six pièces de cuir de vache en cauquière". Or la seule opération commune entre la chaîne de traitement des petites peaux et celle des gros cuirs est la passage dans le bain de chaux, en cauquière donc. Dans ces exemples languedociens et vivarois, plutôt que le mégis, le lait de chaux paraît caractériser les métiers de la peau ; les

(36) Arch. Dép. Ardèche C 616 f° 11 v°. Information communiquée par le groupe de travail sur les Estimes Vivaroises de 1464 (Lyon, UMR 5648).

termes "blanquerie" et "blanquier" se référerait alors au blanchiment à la chaux lors du pelanage (37).

Actuellement, il est supposé que la Blanquerie médiévale, qui apparaît pour la première fois dans un document de 1136 sous le nom de *Blancaria*, était située sur les berges du Merdanson. "L'autre grande activité industrielle de cette première moitié du XII^e siècle, le travail du cuir, nécessite également d'importantes ressources en eau. Un faubourg actif, la *Blancaria* (c'est-à-dire le quartier des tanneurs) existe au nord de la ville, près du Merdanson" (Fabre *et al.* 1992, 83). Ce "faubourg industriel" demeure là au moins jusqu'au XV^e siècle (*ib.*, fig. 157-5). La Porte de la Blanquerie et le Quai des tanneurs semblent donc les derniers vestiges d'une activité installée depuis 900 ans. Qu'en est-il effectivement ?

À la recherche des origines...

... des Quai et Impasse des Tanneurs

"Le quai des tanneurs rappelle l'industrie de la tannerie qui se trouvait dans l'île voisine de Villefranche, industrie prospère jusqu'à la fin du XIX^e siècle qui a disparu de Montpellier, où elle était très ancienne... C'est surtout dans cette île qu'étaient, il y a environ un quart de siècle, les tanneries" (Grasset-Morel 1908, 496). Cette île fait face à celle du Cimetière dont elle est séparée par le pont des Tanneurs, construit en 1729, (*ib.*), aujourd'hui inclus dans la rue Ferdinand Fabre. Cette dernière est longée au nord par le quai des Tanneurs situé de l'autre côté du Merdanson, au nord (fig. 21, plan Sevalle de 1853).

À la fin du XVIII^e siècle, des "tanneries" sont indiquées avec précision sur un plan terrier (A.C.M. : ii 700, fig. 22). Toutefois, ces bâtiments sont construits principalement entre le fossé, non comblé, qui longe extérieurement les remparts de la ville et le Merdanson, c'est-à-dire les futures îles de Villefranche et du Cimetière. Un seul se trouve sur l'actuel Quai des tanneurs.

À la fin du XVII^e siècle ou au tout début du XVIII^e siècle, c'est le terme de cauquière qui est employé (fig. 23). Comme certaines cauquières sont à l'emplacement de tanneries de la fin du XVIII^e siècle, il se confirme que ce terme désigne bien une construction. Au cours du XVIII^e siècle, cette appellation régionale a cédé la place à un terme moderne plus général "tannerie", vraisemblablement sous l'influence de l'administration royale francophone. Les installations de l'île du

Cimetière sont stables tandis que celles du nord du Merdanson sont fluctuantes dans leur localisation.

Par rapport à la fin du XVIII^e siècle, la densité des constructions dans cette zone est encore faible (Plan de 1683, vue de 1704). En effet, les terrains viennent seulement d'être libérés par la destruction des fortifications du début du XVII^e siècle, dont le bastion de la Blanquerie ; ces fortifications sont encore présentes dans une vue de Montpellier datée de la fin du XVII^e siècle, mais probablement un peu plus ancienne. L'embastionnement de ce quartier est complet, si l'on en croit l'image qui en est donnée sur le plan du siège de la ville de Montpellier de 1622 (fig. 24). Ainsi, les rives du Merdanson ont dû rester vierges de toute occupation artisanale pendant au moins une cinquantaine d'années. Et il faut peut-être doubler cette durée, puisque les faubourgs de Montpellier ont été dévastés plusieurs fois entre 1561 et 1577 (Bergeret *et al.* 1997a).

Enfin, à notre connaissance, aucune trace archéologique d'occupation médiévale dense n'a été découverte dans ce quartier (*ib.* ; Ganet *et al.* 1999). En 1361, "Montpellier subit le premier pillage de ses faubourgs par les routiers. En 1363, un document indique d'une façon laconique qu'"à l'occasion des guerres, les faubourgs de Montpellier [ont] été entièrement détruits" (Fabre *et al.* 1992, 195). Certes, les auteurs supposent que les destructions n'étaient que partielles et que le document a exagéré. Mais ceci montre bien la précarité de la position de cette zone artisanale à l'extérieur de l'enceinte médiévale.

... de la Porte de la Blanquerie

Au milieu du XIX^e siècle, la Porte n'est pas la seule à être dite de la Blanquerie (fig. 21 et 25). Une portion du boulevard aménagé sur le fossé remblayé est appelée Boulevard de la Blanquerie. Grasset-Morel (1908) nous dit que c'est "aujourd'hui [le boulevard] Louis-Blanc", mais d'après le plan Sevalle (ca 1853), ce serait la partie est de l'actuel boulevard Pasteur. Enfin, aboutit à la Porte, la Rue de la Blanquerie, ancien nom de l'actuelle rue de l'Université. Or la Porte, la Rue et le Boulevard jouxtent une île dénommée Ile des Douze Pans de la Blanquerie (*ib.*). Bien qu'elle soit à l'intérieur de la clôture médiévale, le fait n'empêche pas Grasset-Morel d'affirmer que la rue de la Blanquerie "devait son nom aux blanquiers ou tanneurs qui avaient établi leur industrie en dehors de la porte" (*ib.*, 176), c'est-à-dire à proximité du Merdanson.

(37) Depuis, Ph. Borgard a attiré notre attention sur le fait que la cauquière pourrait être aussi une fabrique de chaux (aux XVI^e-XVII^e siècles) ou pouvait être lié au verbe occitan *cauca/chaucha*, fouler (au pied) (cf. l'équivalent latin *calcare*), qui est un geste pratiqué par les fabricants de cuir. Le rapide sondage que nous avons alors pratiqué conduit à une certaine confusion. En effet le verbe de vieux français *chaucher* a le même sens que *cauca* (article « chausse-trappe », Grand Larousse Encyclopédique 1970). Aussi la *chaucheria* ardéchoise serait éventuellement une cuve à fouler. De même au XIX^e siècle, en Italie, la tannerie est appelée *concia* et... le moulin à foulon *gualcheria* (Briccolani 1834). À défaut d'une analyse terminologique serrée, il nous semble impossible actuellement de démêler l'imbroglio créé par le même mot, *calx*, employé pour désigner en latin la chaux et le talon (Gaffiot 1934). Est-ce le fruit d'une convergence ou d'une origine commune ?

Par ailleurs, dans le terrier royal de 1316, document fiscal, qui concerne partiellement la Blanquerie (quartier des tanneurs) de la ville de Limoux, le terme médiéval de *calquieyras* n'apparaît pas parmi les quatre appellations plus précises (techniques ?) des installations artisanales (Abbé 2003). Est-ce parce que la synecdoque entre la cuve (qu'elle soit à fouler ou à chauler) et l'atelier est établie depuis déjà longtemps et donc que le détail du terrier ne nécessite pas l'emploi du terme général "cauquière/calquière" ?

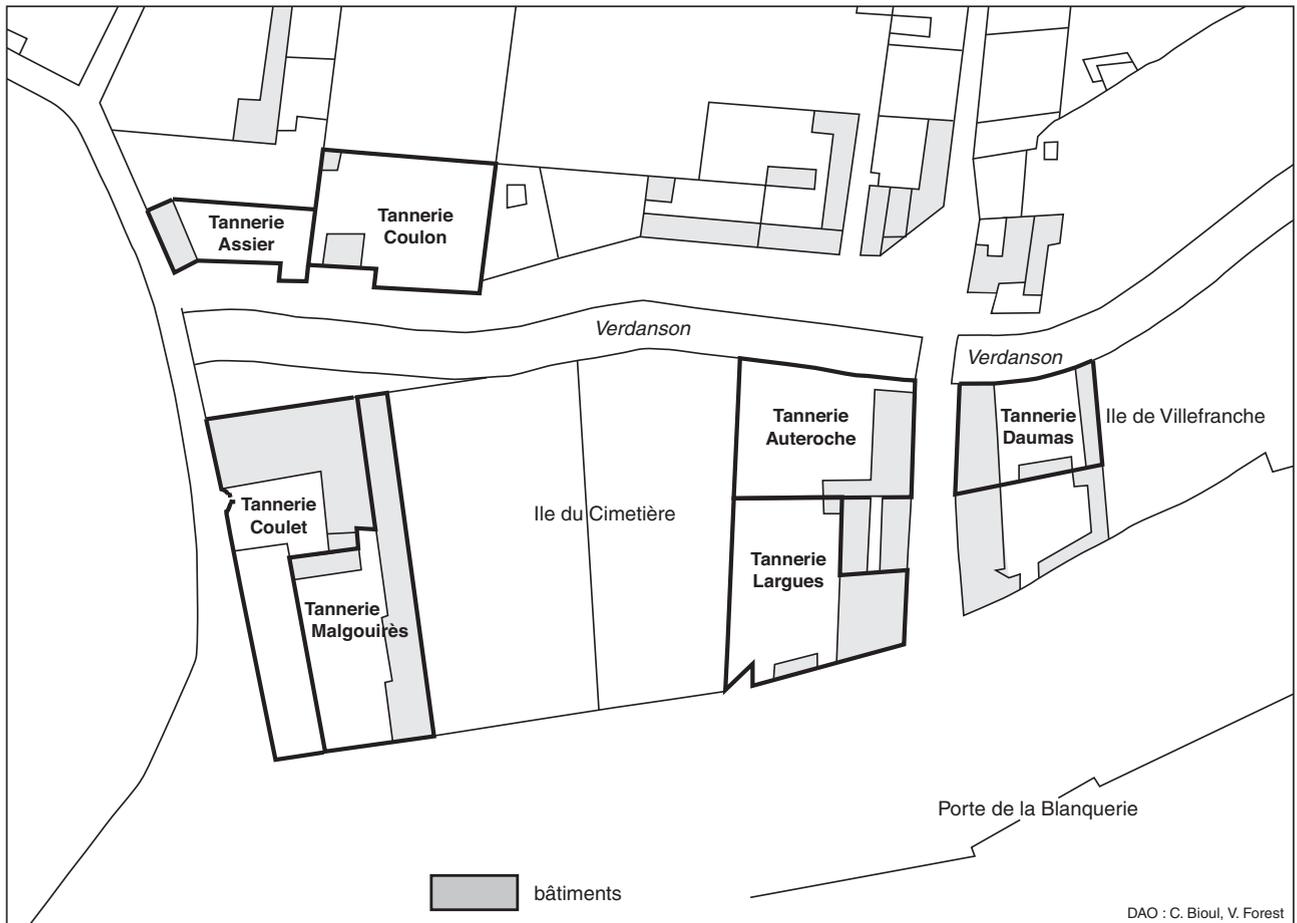


Fig. 22 : Tanneries au bord du Merdanson dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (Reproduction simplifiée d'un plan terrier, A.C.M., ii 700)

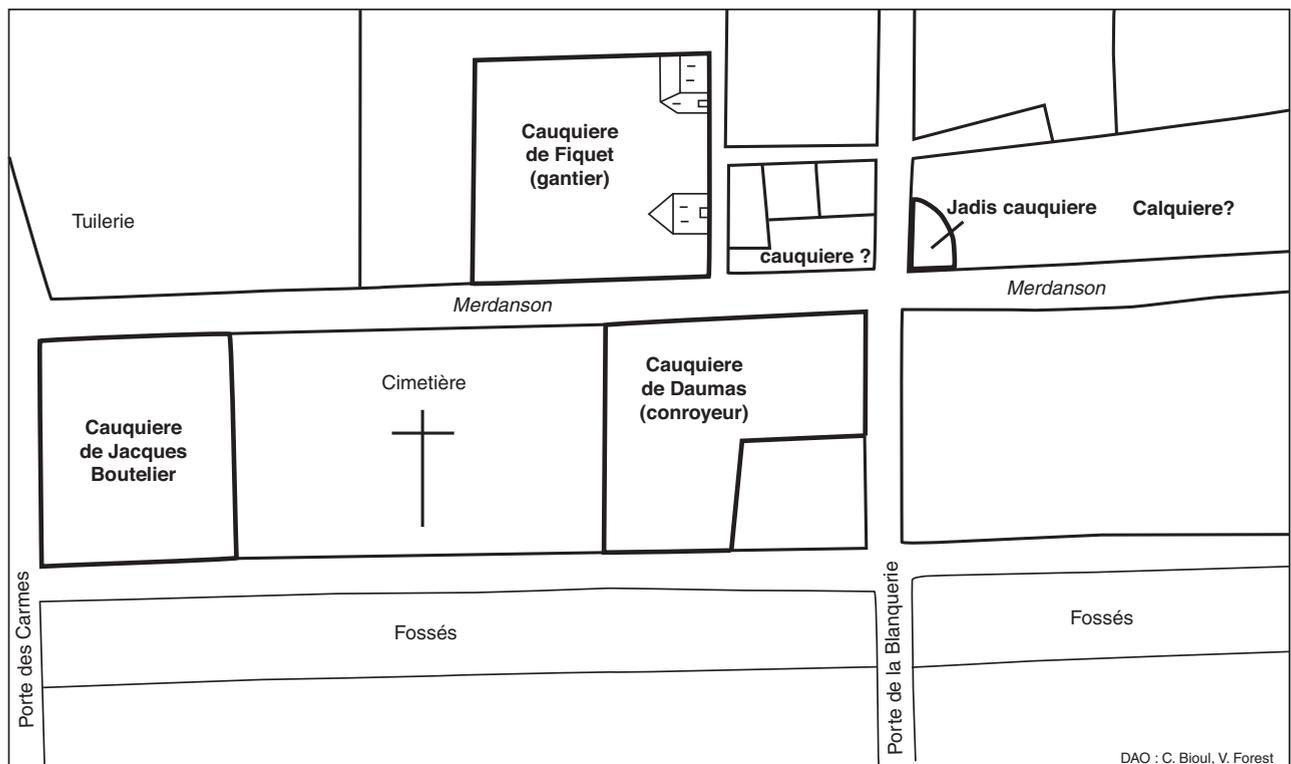


Fig. 23 : Cauquières au bord du Merdanson à la fin du XVII^e siècle (?) (Reproduction simplifiée d'un plan terrier, A.C.M., ii 35 et 3190)

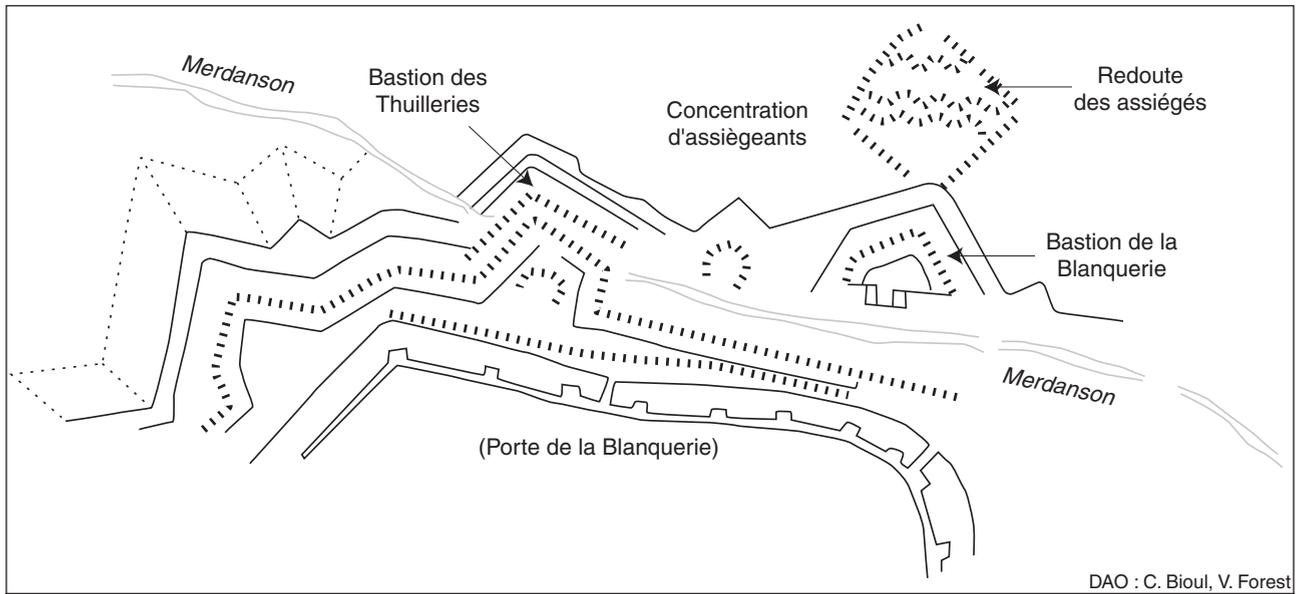


Fig. 24 : Embastionnement des bords du Merdanson lors du siège de Montpellier en 1622 (Reproduction simplifiée de la gravure du Sr Villaret)

Certes, aux XVII^e et XVIII^e siècles, couvents et riches hôtels particuliers occupent ce quartier (*ib.*). Mais, c'est au cours du XVII^e siècle qu'il s'est transformé notamment suite à l'installation du couvent des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie dans l'île contiguë à celle des Douze Plans de la Blanquerie. À cette occasion, en 1636, la dénomination d'Isle Sainte-Marie remplace celle d'Isle du Molin d'huile de la Blanquerie (cf. II. 2.).

Or, lors des achats de terrains effectués par la congrégation, en 1641, le sieur Seguin vend : "...sa grande maison, jardin, étable, autre maison et cauquière" (cf. *supra*). Une seconde cauquière est signalée dans l'île, probablement sous l'emplacement actuel de l'église du couvent (*ib.*). Ainsi, un artisanat de la peau existe bel et bien à l'emplacement de la Faculté de Droit au début du XVII^e siècle. Le terme de "blanquerie" dans la dénomination des îles et de la rue qui les longe, le désigne très vraisemblablement.

La fouille du site de la Faculté de Droit indique que le traitement des peaux blanches existait déjà dans cette zone au bas Moyen-Âge, avec une spécialisation possible, celle de la fabrique de maroquin.

Il est donc fort probable qu'une partie au moins de l'activité de ces artisanats de la peau se déroulait à l'intérieur des remparts de la "Clôture commune" dont l'édification a débuté en 1205 et s'est prolongée au moins jusqu'en 1223 (Fabre *et al.* 1992, 116-117).

Certes, seule la présence continue de phalanges de caprins dans certaines des couches relevant des différentes étapes de terrassement induit la poursuite probable des activités liées au travail de la peau. L'aspect "dénudé" des niveaux de circulation mis au jour lors de la fouille, et l'absence de déchets et de pollutions directes, peuvent être imputés à un entretien méticuleux

des lieux ainsi qu'à l'emploi d'accessoires mobiles (chaudières ou cuves), dépourvus de supports construits, et susceptibles, par conséquent, de ne laisser aucune trace après leur enlèvement. Une autre hypothèse serait de considérer l'ensemble des pièces identifiées comme des lieux de manutention annexes, associés à des activités professionnelles dont le cœur serait situé dans des secteurs extérieurs au périmètre fouillé.

Hypothèses sur l'évolution topographique de la Blanquerie

Avant d'entrer dans le vif du sujet, attardons-nous sur l'argument qui autorise notamment à placer les artisanats de la peau le long du Merdanson : l'eau. Il est toujours avancé que l'industrie de la peau nécessite de grandes quantités d'eau. Mais le travail des petites peaux, de moutons, de chèvres, etc. est moins gourmand en eau que celui des gros cuirs, de bovins, d'équidés, etc. Notre vision industrielle de l'élaboration des cuirs ne reflète probablement pas les pratiques anciennes. Les exemples du conroyeur Dumas et du gantier Fiquet, au début du XVIII^e siècle à Montpellier, suggèrent que l'artisan suive toute la chaîne de fabrication (cf. *supra*). Aussi, ne doit-il traiter qu'un petit nombre de peaux qu'il reçoit brutes dans son atelier et qu'il amène au stade du produit fini en cuir. Le besoin en eau est alors beaucoup plus faible. De plus, le sous-sol du quartier de la Blanquerie, comme généralement celui de Montpellier, est généreux en eau extraite par l'intermédiaire de nombreux puits. "Il ne laisse pas d'y avoir des puits dans presque toutes les maisons" (VIII, p. 559, d'Aigrefeuille, 350). Au bord du Merdanson lui-même durant le XX^e siècle, il existait un "gros puits large toujours plein d'eau" qui d'après sa propriétaire, une dame âgée, avait servi aux tanneurs (38) (fig. 21). Le Merdanson, lui, présente un régime d'oued

(38) C. Cuillé a entendu ce témoignage lorsqu'il était enfant dans les années 1930. Le puits existait encore dans les années 1960.

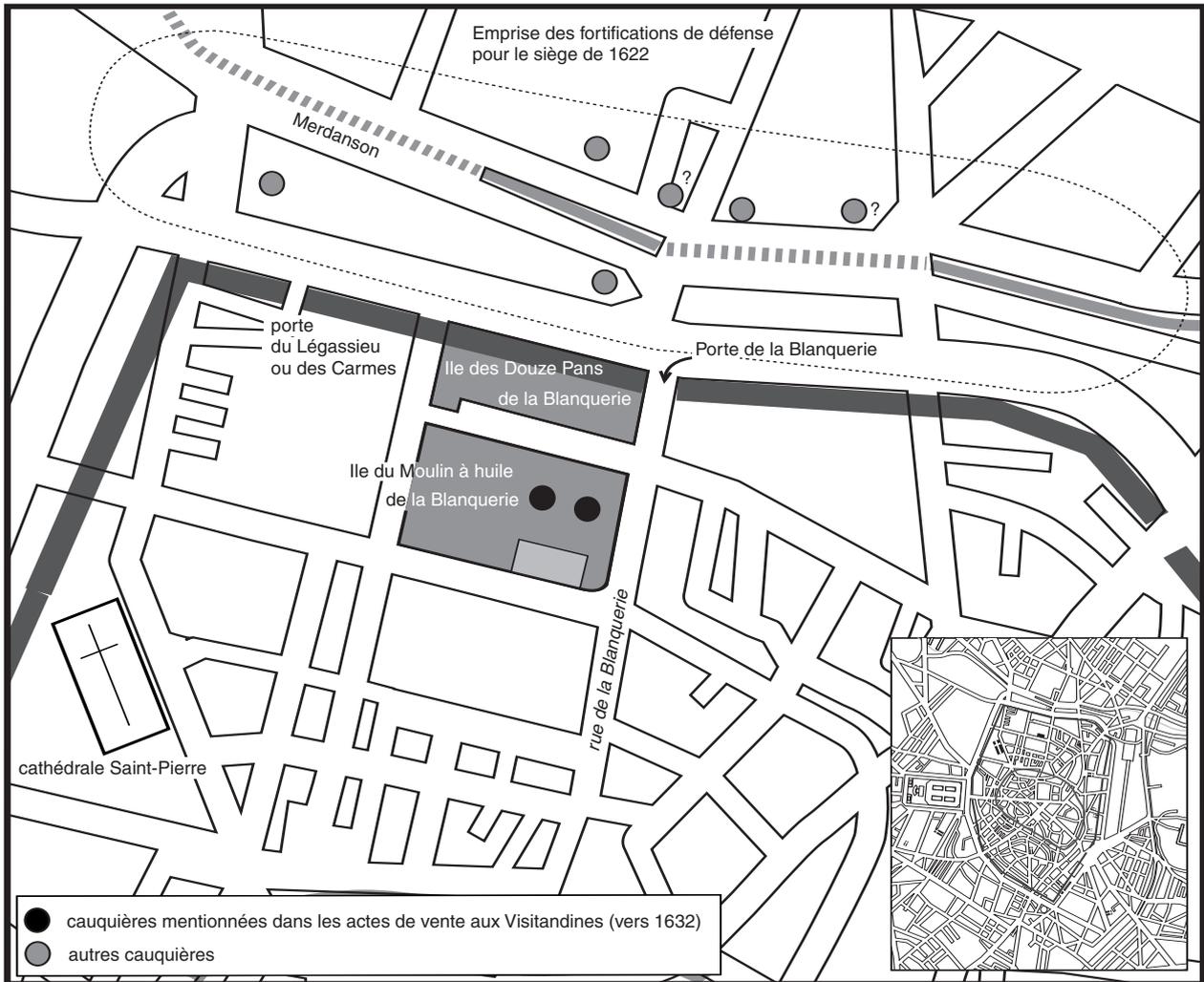


Fig. 25 : Périmètre étudié : rues et îles se rapportant à la Blanquerie durant le XVII^e siècle

qui n'assure pas un débit constant, et qui présente des épisodes de crues violentes. De plus, la qualité de l'eau intervient dans les processus de fabrication (Halasz-Csiba 2001b, 163). Nappe phréatique et Merdanson livrent peut-être des eaux de compositions suffisamment différentes pour justifier de l'utilisation préférentielle de l'une d'entre elles. Aussi, il est possible que le ruisseau ait été utilisé pour certaines opérations, mais l'essentiel de la chaîne de fabrication a pu se dérouler dans les îles de la Blanquerie, avec, lors de certaines étapes, des transports de peaux entre les ateliers et le Merdanson, comme l'évoque "une broüette pour porter les peaux à la rivière & les en rapporter" qui figure dans l'inventaire des instruments du hongroyeur, fabricant de gros cuir à la manière de Hongrie (article "Cuirs de Hongrie", Encyclopédie Diderot et d'Alembert). La fréquence de ces passages de blanquiers pourrait avoir donné le nom à la Porte. Le Merdanson a pu aussi servir d'égout (justifiant une fois de plus son appellation). Le plus faible volume d'eau nécessaire pour le traitement des petites peaux peut être confirmé par les nombreux

baquets en bois évoqués dans les textes et dessinés dans les planches de l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert concernant les artisans de petites peaux. Ils sont de taille modeste et mobiles, comme le suggère le déménagement du sieur Seguin (cité *supra* à plusieurs reprises) qui "se réserve le moulin, la chaudière et les cuves en bois qui sont à la cauquière et servent à la tannerie...". Une enluminure allemande du XII^e siècle représente un récipient similaire placé à côté d'un artisan qui palissonne une petite peau (fig. 26). Dans un dessin du XV^e siècle, un homme foule aux pieds des peaux dans une grande cuve en bois (Thomas 1983, 5, fig. 5). Enfin, dans certaines villes du Maroc, - Fez, Marrakech -, les artisanats de la peau sont regroupés en quartiers *intra muros*, sans importantes sources d'eau à proximité. À Marrakech, seuls les artisanats de petites peaux, mégisseries, etc., y travaillent ; les gros cuirs, de bovins, de dromadaires, etc., sont fabriqués ailleurs, par une communauté sociale différente (39). L'eau n'est donc pas un facteur déterminant dans la localisation des métiers qui traitent les petites peaux.

(39) R. Naro a recueilli ces informations lors d'une visite de cette ville en 2000.

Il est étonnant de constater que les traces d'occupation antérieures au XIII^e siècle relevées à l'emplacement de la fouille de la Faculté de Droit sont très ténues. À moins d'un complet décapage préalable aux installations du XIII^e siècle qui est fort improbable, il est possible de considérer que les bâtiments, et en conséquence la Blanquerie, se sont installés sur des terrains vierges de toute installation dense. Si en 1136 la *Blancaria*, faubourg apparemment actif, était développée autour du Merdanson, 1^o- pourquoi serait-elle entrée dans la ville en investissant les nouveaux lotissements alors qu'elle était si bien placée d'un point de vue technique le long du Merdanson ? 2^o- pourquoi lors de la construction du nouveau rempart au début du XIII^e siècle, n'aurait-elle pas été incluse dans l'enceinte ? Si l'enjambement du Merdanson par les murs créait une difficulté technique, pourquoi sa rive droite n'aurait-elle pas été protégée par un mur au pied duquel le cours d'eau aurait constitué un bon fossé défensif naturel ?

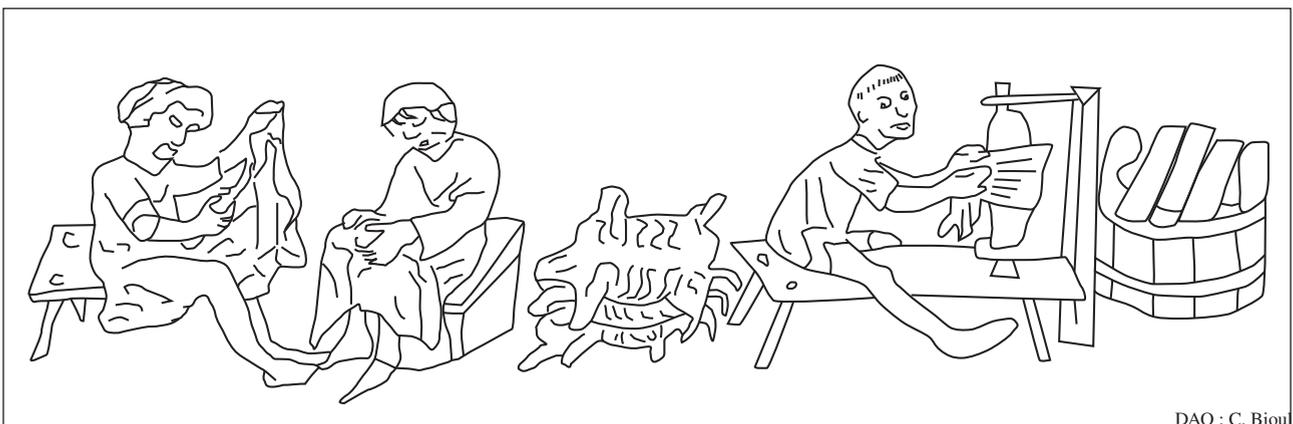
Comme aucune trace d'occupation médiévale solide n'a été relevée sur les berges du Merdanson et qu'aucun argument net ne permet de localiser à cet endroit la *Blancaria* du début du XII^e siècle, notamment celui de l'eau, supposons donc qu'elle n'y était pas.

Alors, où va le chemin évoqué en 1136, *caminum quod discurrit ad Blancariam* (Grasset-Morel 1908, 176) ? Si la *Blancaria* n'est ni sur les rives du Merdanson, ni en bas de pente dans les îles de la Blanquerie, nous émettrons l'hypothèse qu'au début du XII^e siècle, elle était plus haut dans l'actuelle rue de l'Université, en conséquence contre "la première enceinte urbaine des années 1150-1160" (Fabre *et al.* 1992, 116). Ainsi, la première activité que rencontrait le passant au sortir de la vieille ville était la *Blancaria*, qui devint le repère topographique de cette zone (fig. 27).

Quelques indices pourraient plaider dans ce sens. En premier lieu, ce "quartier où l'eau n'était pas rare" a abrité les Étuves vieilles, consommatrices d'eau, et dans le "jardin de la Vieille Intendance existe aussi une source sous le grand arceau qui soutient une terrasse" (Grasset-

Morel 1908, 160). En deuxième lieu, les "rues du Four St-Eloi et Pradel formaient la *corraterie* St-Germain" (*ib.*, 170), domaine de travailleurs du cuir. Lorsque durant le XVII^e siècle, l'hôpital St-Éloi s'agrandit dans l'île du même nom voisine au sud de celle de la Blanquerie, il englobe "des maisons et jardins voisins" entre autres "de Bernard Flaugergues blanchier" (*ib.*, 173). En troisième lieu, plus à l'ouest, "l'érudition [L. Guiraud] situe une boucherie qui donne son nom à une rue" (Fabre *et al.* 1992, 150). Ceci pourrait être confirmé par la persistance, à la moitié du XIV^e siècle, d'habitations de bouchers recensées lors des achats effectués avant la construction du monastère St-Benoît, future cathédrale Saint-Pierre (*ib.*). Enfin, en quatrième lieu, dans la première enceinte, existe une porte du Légassieu, "*legador de ceu*,... marché de suif" (Grasset-Morel 1908, 142), évoquée sans précision en 1146, et liée en 1188 à la mention "d'un chemin menant à l'église Saint-Côme" (Fabre *et al.* 1992, 75), ce qui permet de la situer "*grosso modo*... au nord de la ville" (*ib.*). Or, après la construction de la Commune-Clôture, le Légassieu se retrouve très au nord de la nouvelle emprise de la ville, dans un quartier qui porte son nom et qui s'ouvre sur l'extérieur par la porte du Légassieu ou des Carmes. Le déplacement du Légassieu serait assez comparable à celui de la Blanquerie. Il s'oppose à celui, hypothétique, de la boucherie, puisque le mazel du quartier ancien de la Condamine n'est cité pour la première fois qu'en 1212 et agrandi en 1301 (*ib.*, 132-134) : il aurait pu recevoir l'ancienne activité sise *extra muros*.

Il est possible d'imaginer qu'au cours de la phase d'accroissement de la ville, entre la fin du XI^e et la XII^e siècle, se soit installée au pied des courtines nord une association de métiers traitant les matières animales, boucherie, suiferie, artisanats de la peau, avec à l'ouest la boucherie et la suiferie, et à l'est la *Blancaria* (fig. 27). Suite à la construction de la nouvelle enceinte au début du XIII^e siècle, l'extension de la ville aurait favorisé un redéploiement de ces activités entre les nouveaux et les anciens quartiers. La Blanquerie se serait ainsi étendue sur le bord ouest de la rue qui devait constituer un ancien



DAO : C. Bioul

Fig. 26 : Scène médiévale de travail du cuir (Reproduction simplifiée d'une enluminure : Kinder des Planeten Merbur, > Planeten Handschrift, Allemagne (Ulm), 1404 (?). Tübingen, Universitätsbibliothek, Hs.M.d.2, fol. 271v.) [À droite de la scène un homme est en train d'assouplir (de palissonner) un cuir. À côté de lui, à terre, repose un baquet en bois fermé par un couvercle]

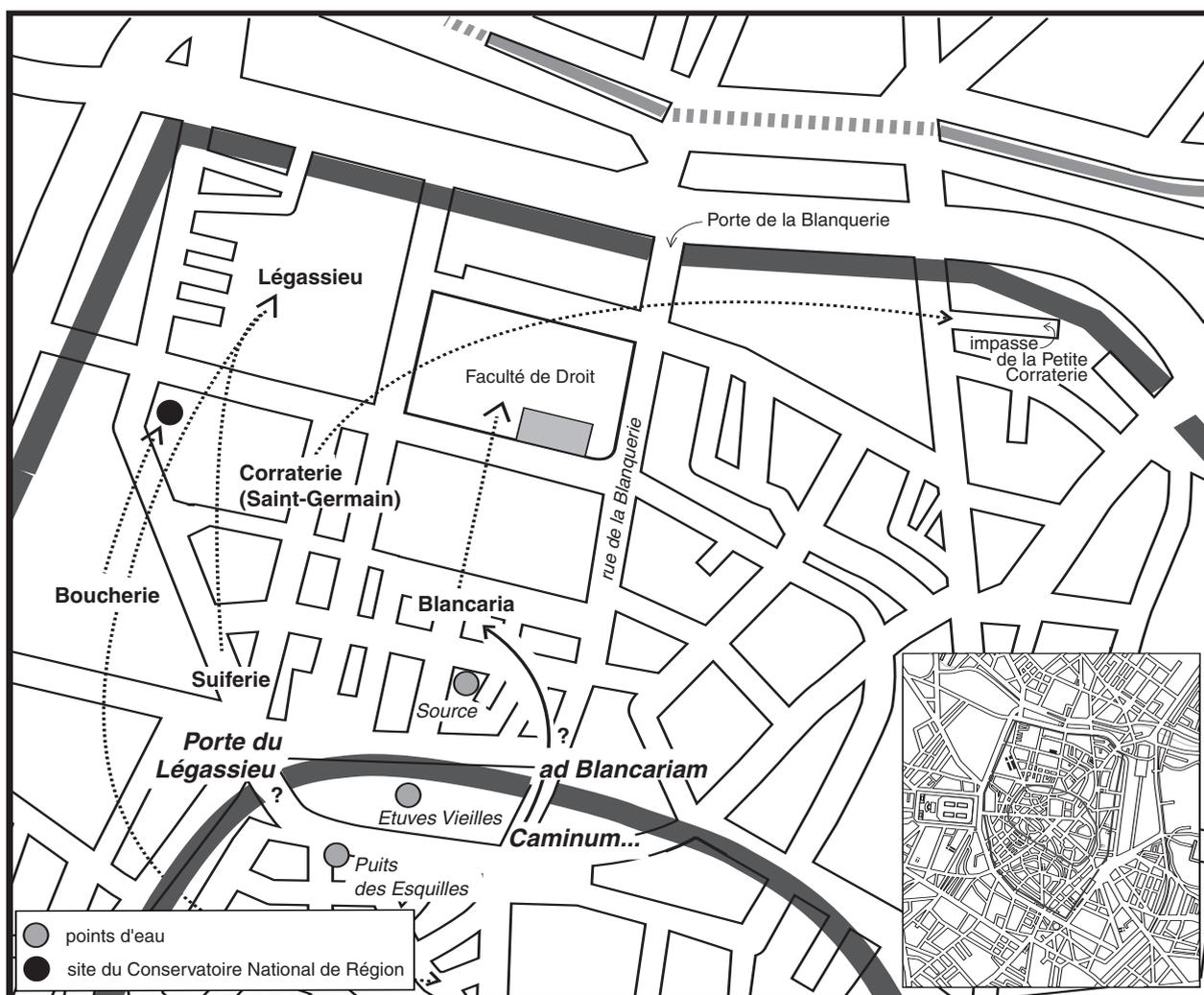


Fig. 27 : Périmètre étudié : Localisation hypothétique des activités traitant les matières animales dérivées de l'animal mort vers les XI^e et XII^e siècles. Migrations supposées à la suite de la construction de la Commune-Clôture

chemin d'accès à la vieille ville, et qui déjà passait par la *Blancaria*.

Conclusion

Nous proposons que dès 1136, une partie de l'activité de la *Blancaria* se soit développée au nord de la première enceinte, tout d'abord à ses abords immédiats, le long du chemin qui deviendra la rue de la Blanquerie (fig. 27). Cette activité aurait quitté cette situation hypothétique lors de l'agrandissement de la ville à l'occasion de la construction de la nouvelle enceinte au XIII^e siècle. La Blanquerie se serait déplacée plus au nord, en bas de pente, à l'ouest du grand axe viaire auquel elle laisse son nom ainsi qu'à la porte sur laquelle débouche la rue.

Les artisanats, qui la composaient, traitaient des petites peaux, mégisserie, peut-être maroquinerie, etc. Les rives du Merdanson étaient une annexe de ces

activités plutôt que leur centre de résidence. Ces métiers se sont maintenus jusqu'au milieu du XVII^e siècle, époque à laquelle un renouvellement de la population du quartier de la Blanquerie s'est opéré, peut-être suite aux nouvelles règles d'hygiène publique qui rejettent les activités polluantes à l'extérieur des villes (40). Les installations artisanales s'établissent alors sur les berges du Merdanson, toujours dans l'axe de la Porte de la Blanquerie, où elles restent actives jusqu'au début du XX^e siècle. L'île de Villefranche abrita les derniers "tanneurs". Paradoxe de l'Histoire, le quai qui garde l'empreinte d'une activité d'au moins 800 ans d'âge n'est, tous comptes faits, qu'un petit acteur plutôt tardif.

La fouille de la Faculté de Droit, en mettant au jour des éléments d'artisanat de la peau, a reposé la question de son rôle dans la Montpellier médiévale. Son importance économique serait à réexaminer au travers

(40) Les derniers documents dont nous ayons disposé indiquent qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles l'essentiel des peaux traitées à Montpellier comme dans la plus grande partie du Languedoc oriental étaient de bœufs et de veaux, tannées au tan de chêne (David 2002). Cette production de gros cuir était très différente de celle médiévale supposée, notamment par ses besoins en eau et ses pollutions. Ces facteurs contribueraient à expliquer le déplacement des artisans, rappelant ainsi la séparation des activités concernant les petits et gros cuirs à Marrakech (cf. *supra*).

des potentialités de fabrication de produits aussi prestigieux que le maroquin, ou ses apparentés, dans un royaume de France qui jusqu'au XVI^e siècle ne semble pas connaître la technique de fabrication de ce type de cuir. De plus, le fait que deux grandes îles de la ville médiévale nouvelle, dans la continuité d'une appellation du XII^e siècle, lui soient attribuées, ne montre-t-il pas l'importance économique de cette activité ? Nous en viendrions presque à suspecter les artisans montpelliérains de fabriquer en silence des maroquins qu'ils revendaient fort chers dans des régions plus septentrionales sous le label fallacieux "*Made in Levant*" (41).

Cette première approche se doit très certainement d'être suivie d'une recherche archivistique approfondie, concernant la fabrication et le commerce du cuir à Montpellier, l'évolution des îles de la Blanquerie au cours des siècles, en particulier pour les XV^e et XVI^e, la situation et le fonctionnement des artisanats exploitant les produits extraits des animaux après leur abattage et dans le complexe constitué par la Blanquerie, la Corraterie, le Légassieu et la vieille boucherie, sans oublier les lieux de commercialisation *intra muros*.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La fouille préventive de la Faculté de Droit compte parmi les rares interventions archéologiques dont les emprises ont pénétré les limites de l'agglomération médiévale de Montpellier.

À proportion d'une surface investie somme toute limitée (environ 120 m²), les résultats de cette opération sont nombreux et variés. Outre ceux non exposés dans cet article sur l'urbanisation du secteur nord de l'agglomération (42), ils ouvrent de nouvelles pistes de recherches concernant la situation des métiers montpelliérains de la peau entre le XII^e et le XVI^e siècle. Une forte nuance est ainsi apportée à la restitution, jusqu'à présent retenue, d'un artisanat cantonné dans les abords immédiats du ruisseau du Merdanson.

L'étude des restes fauniques livrés par les remblais de sols ainsi que par le comblement d'un puits montre que dès le XIV^e siècle, et sans doute encore dans le courant du XV^e siècle, tout ou partie du traitement des peaux de caprins se pratique à l'intérieur des murs de la ville. Et les archives écrites attestent, pour le XVII^e siècle, d'une poursuite des activités de tannage dans le cadre de l'îlot. La question, néanmoins, demeurera de savoir si le nettoyage et le trempage des cuirs se pratiquaient

également sur place (les deux puits mis au jour ne garantissent rien) ou dans l'eau courante du ruisseau proche. De même, le fait que seul le travail des peaux de caprins ait été reconnu sur le site ne suffira pas pour affirmer que seules les "peaux blanches" ont été traitées *intra muros* – ce qui reviendrait à postuler que les abords du cours d'eau n'abritaient que les activités liées à la production des gros cuirs.

Pour autant, ces interrogations ne doivent pas occulter l'un des aspects les plus intéressants des résultats de l'étude qui est l'hypothèse d'une production de maroquins à Montpellier près de trois siècles avant la date communément attribuée à l'introduction de l'emploi du sumac en France. La découverte d'un charbon de *Rhus coriaria* (sumac des corroyeurs), dans un dépôt cendré relevant de la deuxième phase d'occupation du site, est à l'origine de cette proposition. En complément des données issues de l'étude des archives communales et du mobilier faunique, cette information d'origine anthracologique nous donne la mesure de l'apport considérable des études spécialisées dans l'interprétation des résultats de la fouille. Il est clair que la seule analyse stratigraphique n'aurait pu conduire au-delà de l'aride restitution d'espaces, certes clairement matérialisés, mais impossibles à interpréter.

L'apport de nouveaux éléments au dossier des métiers de la peau dans le Montpellier médiéval ouvre, enfin, de nouvelles hypothèses sur la localisation du quartier de la *Blancaria* mentionné dès le XII^e siècle. Positionnée jusqu'à présent sur les berges du Merdanson, la *Blancaria* pourrait être située, dans un premier temps tout au moins, au contact de la première enceinte élevée dans la première moitié du XII^e siècle (soit la partie haute de la pente drainée au pied par l'affluent du Lez). Après la construction de la Commune-Clôture, au début du XIII^e siècle, les activités artisanales se seraient alors déplacées vers le nord en conservant toutefois une situation *intra muros* et une proximité immédiate avec la rue de la Blanquerie (aujourd'hui de l'Université) qui relie désormais en ligne droite les portes ouvertes dans les deux clôtures urbaines. Plus proches du ruisseau, sur les berges duquel se déroulent sans doute certaines étapes des chaînes opératoires, les travailleurs de la peau demeureront sur cet emplacement jusque dans la première moitié du XVII^e siècle, date à laquelle les sœurs de la Visitation-Sainte-Marie investissent les lieux aujourd'hui occupés par le site de la Faculté-de-Droit.

Addendum : Tout récemment a été commencée l'étude d'une volumineuse série osseuse collectée sur le site du Conservatoire National de Région (43) dans la rue voisine de la vieille Corraterie (fig. 27), et appartenant à

(41) D'après les inventaires de biens meubles de la mairie de Dijon de la fin du XIV^e siècle et du XV^e siècle, le seul agent tannant végétal employé est l'écorce de chêne (Piponnier 2002).

(42) Les données non présentées figurent soit dans le Document Final de Synthèse (Ginouvez *et al.* 1999) soit dans le premier manuscrit de cet article (disponible auprès des auteurs).

(43) Opération d'archéologie préventive menée sous la direction d'E. Henry (INRAP) sur prescription d'A. Chartrain (Service Régional d'Archéologie Languedoc-Roussillon).

une période allant de la fin du XIII^e siècle au XV^e siècle. Le grand nombre de restes d'ovicaprins présentent très majoritairement des caractères caprins, dans une proportion probablement inverse de celle moyenne, quelque 75% de restes ovins et 25% de restes caprins, couramment observée sur les sites urbains du bas Moyen-Âge du sud méditerranéen de la France (Forest 1997/98), particulièrement à Montpellier dans d'autres quartiers - Rue Maguelone (Forest 1999), Musée Fabre (Forest, étude en cours) -. De plus il semblerait que les extrémités de pattes caprines soient rares par rapport aux autres parties squelettiques, c'est-à-dire que les répartitions des organes osseux des deux sites seraient complémentaires. S'installe donc l'image d'une chaîne de traitement des caprins probablement abattus dans cette zone de la ville. La viande est traitée sur place par les bouchers, la peau part chez les maroquiniers, et la corne peut être transmise à des cornetiers dont l'existence serait attestée par une concentration de cornillons sur le site du Musée Fabre. Demeure la question de l'objet initial de cette industrie du caprin : la viande, la corne, la peau, etc. ? Compte tenu de la forte plus-value pouvant être générée par la fabrication de maroquins, viande et corne ne seraient que les sous-produits de l'artisanat du cuir de chèvre.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de cette enquête :

J.-L. Abbé, Ph. Borgard, Ph. Blanchemanche, C. Bioul, C. Bonnot-Dicone, C. Chahine, A. Chartrain, C. Cuillé, A. Durand, V. Frandon, M. Garagnon, E. Halasz-Csiba, C. Guintard, P.-Y. Laffont, T. Lochard, R. Naro, J.-C. Richard, S. Sowina, J.-L. Vayssettes

BIBLIOGRAPHIE

- Abbé 2003** : ABBE (J.-L.), Paysage urbain et rural à Limoux d'après une source méconnue : le terrier royal de 1316, *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, t. CIII, 2003, p. 91-100.
- d'Aigrefeuille 1875** : AIGREFEUILLE (d') (C), *Histoire de la ville de Montpellier*, Réimpression de l'édition de Montpellier 1737, I-IV, Coulet eds, Marseille, 1875.
- Alibert 1993** : ALIBERT (L.), *Dictionnaire Occitan-Français d'après les parlers languedociens*, 5^e édition, Institut d'Etudes Occitanes, Toulouse, 1993, 720 p.
- Anonyme 1769** : *Mémoire sur les tanneries de la Province*, A.D.H., C56 98, 1769.
- Artières 1943** : ARTIERES (J.), *Millau à travers les siècles. Les métiers de la peau*.
- Audoin-Rouzeau et al. 2002** : AUDOIN-ROUZEAU (F.) et BEYRIES (S.), *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, XXII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, Editions APDCA, Antibes, 2002, 496 p.
- Beauvais et al. 1826** : BEAUVAIS, BARBIER et coll., *Dictionnaire historique ou biographie universelle classique*, C. Gosselin (eds.), Paris, 4 tomes, 1826.
- Bergeret et al. 1997a** : BERGERET (A.) et al., *Archéologie et Tramway. Boulevards L. Blanc et L. Pasteur. Montpellier - Hérault (34)*, Service Régional de l'Archéologie Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1997, 133 p.
- Bergeret et al. 1997b** : BERGERET (A.), AISSA (S.), AURAND (J.-L.), *Archéologie et Tramway. Frédéric Mistral. Montpellier - Hérault (34)*, Rapport de fouille de diagnostic, 3, Service Régional de l'Archéologie Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1997.
- Blanc et al. 1840** : BLANC et DESMAZES, Troisième partie. Les serments, *Le petit Thalamus de Montpellier*, Société archéologique de Montpellier (Ed.), 1840.
- Boessneck 1969** : BOESSNECK (J.), Osteological difference between sheep (*Ovis aries* L.) and goat (*Capra hircus* L.), *Science in archeology, a survey of progress and research*, D.Brothwell & E.S.Higgs(eds), Thames & Hudson, London, 1969, p.331-358.
- Bourrier 1897** : BOURRIER (T.), *Les industries des abattoirs*, Librairie J.-B. Baillière et Fils, Paris, 1897, 356 p.
- Briccolani 1834** : BRICCOLANI, *Nouveau dictionnaire de poche Français-Italien*, Thériot (Lib.), Paris, 1834, 382 p.
- Chabal 1996** : CHABAL (L.), Etude anthracologique et xylologique de niveaux anciens du delta du Lez, *Autour de Lattes (Hérault) : évolution d'un territoire à l'interface des milieux marin et terrestre, du Néolithique au Moyen Age*", P. Blanchemanche (dir.), rapport 1996 du Programme CNRS "Paysages : évolution et dynamique".
- Chabal 1997** : CHABAL (L.), Forêts et sociétés en Languedoc (Néolithique final, Antiquité tardive) : l'anthracologie, méthode et paléoécologie, *Documents d'Archéologie Française*, 63, 1997, 189 p.
- Chahine 2002** : CHAHINE (C.), Evolution des techniques de fabrication du cuir et problèmes de conservation, *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, XXII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, F. Audoin-Rouzeau, S. Beyries (dir.), Editions APDCA, Antibes, 2002, p.13-29.
- Curgy 1965** : CURGY (J.J.), Apparition et soudure des points d'ossification des membres chez les mammifères, *Mémoire du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris-Zoologie*, 22, 3, 1965, p.173-307.
- David 2002** : DAVID (P.), *Le travail du cuir à Aniane et en Languedoc*, Cahiers d'Arts et Traditions Rurales, 15 A et B, Montpellier, 2002, 271 p. et 264 p.
- Diderot et d'Alembert** : *L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Redon Eds, Marsanne, 2000, 4 CD-ROM.
- Diffloth 1931** : DIFFLOTH (P.), *Zootechne générale. Elevage et exploitation des moutons et des porcs*, Eds Librairie J.-B. Baillière et fils, Paris, 1931, 374 p.

- von den Driesch 1976** : von den DRIESCH (A.), *A guide to the measurement of animal bones from archeological sites*. Peabody Museum, Bull.1, Peabody Museum of Archeology and Ethnology, Harvard University, 1976, 136 p.
- von den Driesch et al. 1974** : von den DRIESCH (A.) et BOESSNECK (J.), Kritische Anmerkungen zur Widerristhöhenberechnung aus Längenmaßen vor- und frühgeschichtlicher Tierknochen, *Säugetierkundliche Mitteilungen*, 22, 1974, p. 325-348.
- Fabre et al. 1992** : FABRE (G.) et LOCHARD (T.), *Montpellier : la ville médiévale*, Imprimerie Nationale, Paris, 1992, 312 p.
- Fabre et al. 2002** : FABRE (L.), FOREST (V.) et GINOUEVEZ (O.), *Blancaria et maroquinerie à Montpellier (Hérault) au bas Moyen Age, Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, XXII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, F. Audoin-Rouzeau, S. Beyries (dir.), Editions APDCA, Antibes, 2002, p. 437-450
- Flórián et al. 1992** : FLÓRIÁN (M.) et TÓTH (B.), *Tanners. The tannery from Baja in the Hungarian Open Air Museum*, Hungarian Open Air Museum (Ed.), Szentendre, 1992, 92 p.
- Forest 1997** : FOREST (V.), Données biologiques et données zootechniques anciennes. Essai de mise en équivalence, *Revue de Médecine Vétérinaire*, 148, 12, 1997, p. 951-958.
- Forest 1997/98** : FOREST (V.), Alimentation carnée dans le Languedoc médiéval : les témoignages archéozoologiques des Vertébrés supérieurs, Actes du colloque de juin 1996 : Usages et goûts culinaires au Moyen Age en Languedoc et Aquitaine, *Archéologie du Midi Médiéval*, 15-16, 1997/98, p. 141-160.
- Forest 1999** : FOREST (V.), Etude archéozoologique, *Archéologie et Tramway. Rue Maguelone. Montpellier - Hérault (34)*, A. Bergeret et al., Document Final de Synthèse, Afan, SMTU, Service Régional de l'Archéologie Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1998, p. 103-117.
- Forest 2000** : FOREST (V.), Cornes et matière cornée. Quelques données archéozoologiques et textuelles du X^e siècle à nos jours dans le sud est de la France, *Des ivoires et des Cornes dans les mondes anciens (orient - occident)*, Collection de L'Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Antiquité, Université Lumière - Lyon 2, volume 4, 2000, p. 43-54.
- Gaffiot 1934** : GAFFIOT (F.), Dictionnaire illustré Latin-Français. Librairie Hachette, Paris, 1934, 1720 p.
- Ganet et al. 1999** : GANET (I.) et al., *Archéologie et Tramway. Suivi de réseaux et travaux. Montpellier - Hérault (34)*, Service Régional de l'Archéologie Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1999, 169 p.
- Gariel 1665** : GARIEL (P.), *Idée de la Ville de Montpellier, Montpellier*, Réédition fac-similé 1993, Editions de la Tour Gile, Peronnas (Ain), 1665.
- GINOUVEZ et al. 1999** : GINOUEVEZ (O.) et al., *Montpellier. La Faculté de Droit. Regard sur un îlot urbain d'origine médiévale*, Document Final de Synthèse, Service Régional de l'Archéologie de Languedoc-Roussillon, AFAN, 1999, 283 p. et annexes.
- Gouan IV républicain** : GOUAN (A.), *Herborisations des environs de Montpellier ou Guide Botanique à l'usage des Elèves de l'Ecole de Santé*, ouvrage destiné à servir de supplément au FLORA MONSPELLIACA, Montpellier, IV^e année républicaine.
- Grasset-Morel 1908** : GRASSET-MOREL, *Montpellier. Ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, réimp. 1989, C. Lacour, Nîmes, 1908, 517 p.
- Guintard 1998** : GUINTARD (C.), Ostéométrie des métapodes de bovins, *Revue de Médecine Vétérinaire*, 149, 7, 1998, p. 751-770
- Halasz Csiba 2001a** : HALASZ CSIBA (E.) : *Le cuir à fleur de peau*, Société Nouvelle Adam Biro éd., Paris, 2001, 173 p.
- Halasz-Csiba 2001b** : HALASZ-CSIBA (E.), Le Tan et le Temps. Changements techniques et dimension historique du tannage (XIV^e-XVIII^e siècles), *Techniques & culture*, 2001, p. 147-174.
- Halasz-Csiba 2002** : HALASZ-CSIBA (E.), Peaux et cuirs. Méthode d'investigation de la dimension historique du tannage en France (XIV^e-XVIII^e siècles). *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, XXII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, F. Audoin-Rouzeau et S. Beyries (dir.), Editions APDCA, Antibes, 2002, p. 387-398.
- Hamlin 1983** : HAMLIN (F.-R.), *Les noms de lieux du département de l'Hérault*, Edition Abbé A. Cabrol, Mèze, 1983, 435 p.
- Harant et al. 1983** : HARANT (H.) et JARRY (D.), *Guide du naturaliste dans le Midi de la France. T.1. La mer-Le littoral*, 4^e éd., Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris, 1983, 319 p.
- Ibn Al-'Awwâm 2000** : IBN AL-'AWWAM, *Le Livre de l'agriculture. Kitâb al-filâha*, Trad. J.-J. Clément-Mullet, "Thesaurus", Actes Sud/ Sindbad, 2000.
- Jaubert 1773** : JAUBERT et coll., *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers*, Paris, P.Fr. DIDOT jeune, 4 tomes, 1773.
- Mâzuc 1899** : MAZUC (E.), *Grammaire languedocienne*, Réed. Lacour 1994, Nîmes, 1899, 350 p.
- Meunier et al. 1936** : MEUNIER (L.) et VANEY (C.) et al., *La Tannerie. Etude, préparation et essai des matières premières. Théorie et pratique des différentes méthodes actuelles de tannage. Examen des produits fabriqués*, Gauthier-Villars (ed.), 2 tomes, Paris, 1936.

- Molinier 1998** : MOLINIER (A.), *Archéologie et Tramway. Recherche documentaire sur le tracé du Tramway. Montpellier - Hérault (34)*, coord. C. Arlaud, Service Régional de l'Archéologie Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1998, 29 p.
- Payne 1985** : PAYNE (S.), Morphological distinctions between the mandibular teeth of young sheep, Ovis, and goats, Capra, *Journal of Archaeological Science*, 12, 1985, p. 139-147.
- Piponnier 2002** : PIPONNIER (F.), Les ateliers du cuir d'après les inventaires de bien meubles de la mairie de Dijon. Tanneurs et parcheminiers (fin XIV^e -XV^e siècle), *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, XXII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, F. Audoin-Rouzeau et S. Beyries (dir.), Editions APDCA, Antibes, 2002, p. 411-423
- Prummel et al. 1986** : PRUMMEL (W.) et FRISCH (H.J.), A guide for the distinction of species, sex and body side in bones of sheep and goat, *Journal of Archaeological Science*, Londres, 13, 1986, p. 567-577.
- Ravari 1981** : RAVARI (G.), *Histoire et techniques des métiers du cuir et de la peau*, Edition de Roucatel, Graulhet, 1981.
- Rodet-Belarbi et al. 2002** : RODET-BELARBI (I.), OLIVE (C.) et FOREST (V.), Dépôts archéologiques de pieds de mouton et de chèvre : s'agit-il toujours d'un artisanat de la peau ?, *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, XXII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, F. Audoin-Rouzeau et S. Beyries (dir.), Editions APDCA, Antibes, 2002, pp.315-349
- Rozier 1783** : ROZIER (F.F.) & coll., *Cours Complet d'Agriculture*, Paris, 12 tomes, 1783-1805.
- Saintpierre 1865** : SAINTPIERRE (C.), Industries des Cuirs et Peaux, *L'Industrie du département de l'Hérault*, Montpellier, 1865, p. 106-122
- Sauvage et al. 1997** : SAUVAGE (L.), RICHARTE (C.) et LELIEVRE (V.), *Montpellier, Faculté de Droit. Sondages de diagnostic dans le Centre historique*, Document Final de Synthèse, Service Régional de l'Archéologie de Languedoc-Roussillon, AFAN, Région Languedoc-Roussillon, 1997.
- Sejournant (de) 1785** : SEJOURNANT (de), *Nouveau dictionnaire Espagnol-François et Latin*, Tome 1, Ch.-A. Jourdan eds, Paris, 1785.
- Serjeantson 1989** : SERJEANTSON (D.), Animal remains and the tanning trade, *Diet and Crafts in Towns. The evidence of animal remains from the Roman to the Post-Medieval periods*, Serjeantson D., Waldron T. (eds), BAR British Series 199, 1989, pp.129-146.
- de Serres 1600** : de SERRES (O.), *Le théâtre d'agriculture et ménage des champs*, réed.1804-1805, Actes Sud, réed. 1996, Arles, 1600, 1459p.
- Silver 1969** : SILVER (I. A.), The Ageing of Domestic Animals, *Science in Archaeology. A Survey of Progress and Research*, Brothwell D.R. and E. Higgs (eds), Thames Hudson, 1969, p. 283-302.
- Sol 1994** : SOL (B.), L'évolution des procédés de tannage végétal, *Environnement et conservation*, Actes des journées internationales d'études de l'ARSAG, 16-20 mai, Paris, 1994, p. 89-95
- Sournia et al. 1991** : SOURNIA (B.) et VAYSSETTES (J.-L.), *Montpellier. La demeure médiévale*, Service régional de l'Inventaire du Languedoc-Roussillon, Imprimerie Nationale, 1991, 252 p.
- Sowina à paraître** : SOWINA (U.), L'usage du cuir dans la vie quotidienne des villes polonaises au bas Moyen-Âge et au début de l'époque moderne, *El trabajo del cuero*, II Simposio de Historia de las Técnicas, Cordoba, 6-8 mai 1999, à paraître, 17 p.
- Stouff 1970** : STOUFF (L.), *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV^e et XV^e siècles*, Mouton (ed), Paris, La Haye, 1970, 507 p.
- Teichert 1975** : TEICHERT (J.R.), Osteometrische Untersuchungen zur Berechnung der Widerristhöhe bei Schafen, *Archeozoological Studies*, A.T.Clason (ed), Amsterdam, 1975, p. 51-59.
- Thomas 1983** : THOMAS (S.), Leathermaking in the Middle Ages, *Leather Manufacture through the Ages*, Proceedings of the 27th East Industrial Archaeology Conference, 1983, p. 1-10.
- Tollomer 1879** : TOLLOMER (A.), *Analyse du journal manuscrit d'un Sire de Goberville, Gentilhomme campagnard*, Réédition 1993, Les Editions des Champs, Bricquebosq, 2 tomes, 1879.
- Valmont de Bomare 1765** : VALMONT de BOMARE, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, Tome cinquième. Paris, 1765, 711 p.